

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil départemental
du 15 décembre 2022

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 20 octobre 2022

Rapporteur : Florian Bouquet

Présent(e)(s) :

Florian Bouquet

Marie-Hélène Ivoll

Didier Vallverdu

Loubna Ketfi-Charif

Pierre Carles

Anaïs Monnier-Von Aesch

Marie-France Cefis

Sébastien Vivot

Maryline Morallet

Marie-Dominique Beluche

Emmanuel Formet

Président

1ère Vice-présidente

2ème Vice-président

3ème Vice-présidente

4ème Vice-président

5ème Vice-présidente

Conseillère départementale

Conseiller départemental

Conseillère départementale

Conseillère départementale

Conseiller départemental

Excusé(e)(s) :

Ian Boucard, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif

Françoise Meyniel, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu

Cédric Perrin, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch

Samia Jaber, Conseillère départementale

Bastien Faudot, Conseiller départemental

Isabelle Mouglin, Conseillère départementale

Christian Rayot, Conseiller départemental

Vu l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 20 octobre 2022, annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 voix pour

Le Président,

Florian Bouquet



CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT
Jeudi 20 octobre 2022

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le 7 octobre 2022, s'est réuni le 20 octobre 2022 à 9h03 à l'Hôtel du Département, Salle du Conseil, 6, place de la Révolution française, à Belfort, sous la présidence de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 10

Membres du Conseil départemental :

M. Florian Bouquet	Président
Mme Marie-Hélène Ivol	1 ^{ère} Vice-présidente
M. Didier Vallverdu	2 ^{ème} Vice-président
Mme Loubna Ketfi-Charif	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Pierre Carles	4 ^{ème} Vice-président
Mme Anaïs Monnier-Von Aesch	5 ^{ème} Vice-présidente
Mme Marie-France Cefis	Membre de la Commission permanente
M. Sébastien Vivot	Membre de la Commission permanente
Mme Maryline Morallet	Membre de la Commission permanente
M. Ian Boucard	Membre de la Commission permanente
Mme Françoise Meyniel	Membre de la Commission permanente
M. Cédric Perrin	Membre de la Commission permanente
Mme Samia Jaber	Membre de la Commission permanente
M. Bastien Faudot	Membre de la Commission permanente
Mme Marie-Dominique Beluche	Membre de la Commission permanente
M. Emmanuel Formet	Membre de la Commission permanente
Mme Isabelle Mougin	Membre de la Commission permanente
M. Christian Rayot	Membre de la Commission permanente

Excusé(e)s ou absent(e)s :

Cédric Perrin, absent, a donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch à partir de la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 7, à partir de la délibération n° 9 jusqu'à la délibération n° 20 incluse. Sans pouvoir pour la délibération n° 8.

Marie-Dominique Beluche, a donné pouvoir à Samia Jaber à partir de la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 20 incluse.

Emmanuel Formet, absent, sans pouvoir pour les délibérations n° 1, n° 8 et n° 13. A donné pouvoir à Bastien Faudot à partir de la délibération n° 2 et jusqu'à la délibération n° 7 incluse, à partir de la délibération n° 9 et jusqu'à la délibération n° 12 incluse et à partir de la délibération n° 14 jusqu'à la délibération n° 20 incluse.

Christian Rayot, a donné pouvoir à Isabelle Mouglin à partir de la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 20 incluse.

Didier Vallverdu, absent, sans pouvoir pour les délibérations n° 1 et n° 10.

Ian Boucard, absent, sans pouvoir pour les délibérations n° 1, n° 2 et n° 8

Bastien Faudot, absent, sans pouvoir pour les délibérations n° 1, n° 8 et n° 13.

Anaïs Monnier-Von Aesch, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 8.

Florian Bouquet, absent, sans pouvoir pour la délibération n° 14

Loubna Keffi-Charif, absente, a donné pouvoir à Ian Boucard à partir de la délibération n° 16 jusqu'à la délibération n° 20 incluse.

Françoise Meyniel, absente sans pouvoir à partir de la délibération n° 17 jusqu'à la délibération n° 20 incluse.

Secrétaire de séance : Pierre CARLES.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur

Moyens

1	Nomination du secrétaire de séance	Florian Bouquet
2	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 28 septembre 2022	Florian Bouquet
3	Rapport d'activité 2021 du Département du Territoire de Belfort	Florian Bouquet
4	Décision modificative n° 1 exercice 2022	Florian Bouquet
5	Préparation passage en M57, apurement du compte 1069	Florian Bouquet
6	Rapport développement durable 2022	Didier Vallverdu
7	Rapport d'Orientations Budgétaires 2023	Florian Bouquet

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

8	Acquisition de l'ensemble immobilier La Jumenterie à Saint-Maurice sur Moselle (Vosges)	Florian Bouquet
9	Création d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'une résidence principale pour les primo-accédants : Passeport Accession 90	Pierre Carles
10	Création d'une "commission Passeport Accession 90" en charge de l'attribution des aides à l'acquisition d'une résidence principale dans le département du Territoire de Belfort pour des primo-accédants	Pierre Carles
11	Bilan de clôture opération SODEB – Concession ZAC de la gare TGV	Pierre Carles

Education et vie scolaire

12	Tarification des demi-pensions et de l'internat des collèges publics - Exercice 2023	Anaïs Monnier-Von Aesch
13	Dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2023	Anaïs Monnier-Von Aesch
14	Conventions de partenariats entre le Département, le SDIS 90 et les collèges publics relatifs aux programmes IPCS, GQS et JSP	Anaïs Monnier-Von Aesch

Enfance et famille

15	Schéma unique des solidarités 2022/2026	Florian Bouquet
16	Conventions relatives au versement d'une dotation globalisée aux établissements sociaux et médico-sociaux de protection de l'enfance	Marie-France Cefis

Personnes âgées et Personnes handicapées

17	Convention relative au déploiement et au financement de l'habitat inclusif à conclure entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'Etat et le Département du Territoire de Belfort	Marie-Hélène Ivoll
18	Détermination du taux directeur 2023 pour la tarification des établissements pour personnes âgées, personnes en situation de handicap et sièges sociaux	Marie-Hélène Ivoll
19	Avenant n° 6 à la convention de gestion du 9 novembre 2012 entre le groupement d'intérêt public "Maison départementale des personnes handicapées du Territoire de Belfort" et le Département du Territoire de Belfort	Marie-Hélène Ivoll

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 10, 11 et 14 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 avril 2015)

CD 20221020_1 – Nomination du secrétaire de séance
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Bien, bonjour à toutes et à tous, la séance est ouverte. Je vous remercie de vous être rendus disponibles. Il revient aujourd'hui à Ian BOUCARD d'être secrétaire de séance, mais n'étant pas là, je propose à Pierre CARLES, en suivant l'ordre qui avait été établi. Accepte-t-il d'être secrétaire de séance ? Il n'y a pas de problème. Bien, je vais faire l'appel.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : L'annonce est faite.

Bastien FAUDOT : Christian RAYOT m'a demandé de préciser que, s'il n'était pas là ce matin, c'est parce qu'il est à l'assemblée générale des Présidents des Commissions Départementales de Présence Postale, un sujet auquel il tient beaucoup. Madame BELUCHE et Monsieur FORMET sont absents ce matin pour des raisons de santé.

Florian BOUQUET : Très bien, il est excusé, merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer en bonne et due forme. Je mets aux voix.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Ian Boucard, Bastien Faudot, Emmanuel Formet

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 voix pour

**CD 20221020_2 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental
du 28 septembre 2022**
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Alors, l'adoption du procès-verbal de la séance de Conseil départemental qui s'est rassemblé le 28 septembre dernier. Y a-t-il des observations quant à sa rédaction ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Ian Boucard

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_3 – Rapport d'activité 2021 du Département du Territoire de Belfort Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le rapport d'activité 2021 du Département du Territoire de Belfort. Il s'agit d'une évaluation régie par le code général d'activité territoriale, et donc on transmet l'ensemble des activités de nos services. L'année 2021 était une année particulière, vous le savez, je ne vais pas revenir dessus, mais les services du Conseil départemental se sont pleinement mobilisés pour exercer les solidarités à toutes les étapes de la vie, que ce soit sur le champ de l'enfance, la petite enfance, mais aussi auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, bien sûr en soutien à la politique familiale, et aussi à travers les solidarités au sein de nos ESD, sur le champ culturel, le sport.

Vous trouverez l'ensemble des activités menées par nos agents tout au long de l'année 2021. Donc là, c'est vrai qu'on aborde la fin de l'année 2022, et on relate l'activité 2021. C'était une année particulière, avec des services pleinement mobilisés, mais le rapport d'activité de l'année 2022 sera présenté au début de l'année 2023. Donc on va revenir à un rythme normal par rapport à ces habitudes de présentation des rapports d'activité de nos services.

Dans leur rapport, toutes les activités sont reprises : aussi bien le renforcement de l'offre touristique au Ballon d'Alsace, la valorisation de l'agriculture locale, la préservation des espaces naturels, que nos activités liées aux routes départementales – et je salue l'arrivée du député Ian BOUCARD.

À présent, il est aussi question de notre activité sur les mobilités douces pour l'année 2021. Mais aussi, nos activités liées à la MDPH, l'activité pour les personnes handicapées, les services de communication. Voilà, l'année 2021 était une année particulièrement riche. C'était aussi celle du lancement de la séquence du centenaire, et donc une très belle année, encore bien chargée pour l'ensemble de nos agents.

Y'a-t-il des interrogations ? Oui, Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Déjà, je m'étonne que ce rapport d'activité soit finalement présenté en deux parties. Il y a bien, effectivement, une première partie qui est bien un rapport d'activité, et une autre partie que j'ai d'ailleurs trouvée intéressante, et qui est plutôt une partie prospective sur la suite, et qui est intitulée « Cap 2028 ». Alors j'ai quelques questions sur cette partie-là, puisqu'il me semble avoir vu apparaître certains projets dont on n'avait pas encore parlé dans cette assemblée, notamment sur l'accueil des personnes handicapées vieillissantes. On nous dit qu'on prépare un accueil des personnes handicapées vieillissantes. Qu'entendez-vous par là ? S'agit-il donc de l'ouverture de places en EHPAD concernant les personnes handicapées vieillissantes, ou d'autres solutions ?

J'ai noté aussi le « Pass Loisir » pour les personnes âgées. Une autre nouveauté également, me semble-t-il, la création d'un vivier de volontaires bénévoles pour soutenir la vie associative, la création d'une ferme départementale avec transformation du lait, vente de produits locaux et visites pédagogiques. Et puis, ça m'est venu en tête d'un petit bilan, il me semblait qu'on avait un projet de maraichage sur l'ex-roseraie d'Anjoutey, si je ne fais pas erreur. Non ? Ce

n'est pas ça ? Alors j'ai raté un épisode. On me parle aussi de la création d'une Maison du Développement Durable, une opération « Une Essence – un Arbre Fruitier ».

Et puis sur la partie rapport d'activité, ce que je regrette, et je crois l'avoir déjà dit par les années passées, c'est qu'on n'a pas toujours en regard les chiffres correspondants aux activités des années précédentes, ce qui permettrait – alors je le sais bien que l'année 2021 n'a pas toujours été très représentative de l'activité, et que ce n'est pas forcément l'idéal de la comparer avec les années précédentes – toutefois ça peut quand même apporter certains éclairages.

Je ferai aussi l'observation de la partie qui concerne les personnes âgées, qui me paraît bien succincte. Je pense qu'on pourrait peut-être faire un effort pour mieux rendre compte de l'action du Département dans le domaine très important de la solidarité départementale. Et puis, j'ai relevé encore une petite coquille je pense, parce que sur la partie « Internant d'Excellence », il est indiqué que “ 13 collégiens sont équipés d'une tablette tactile pour 55,8 millions d'euros ”. Ça me paraît cher la tablette. Alors s'agit-il de l'ensemble des investissements faits au niveau des collèges, et le mot « collégien » doit-il être remplacé par « collègue », ou alors est-ce une erreur de virgule pour cette affaire-là ?

Et puis, un autre détail : j'ai noté que dans le « Tremplin pour l'Emploi », la partie Service Civique concernant les collèges avait été reportée par manque de candidats. Malheureusement, ce n'est pas nouveau, on a toujours eu des difficultés à recruter dans les collèges des missions de Service Civique, et je vois que ça ne s'améliore pas, même si le Conseil départemental s'empare de ce projet. Et j'aurais aimé savoir si ce souhait de recruter des missions de Service Civique avait été reconduit pour cette année, et si oui, est-ce qu'on a rencontré plus de succès que les années précédentes.

Florian BOUQUET : Très bien, merci. D'autres questions ? Comme ça, je réponds de façon globale. Marie-Hélène IVOL voulait intervenir.

Marie-Hélène IVOL : Par rapport à votre premier questionnement sur les personnes en situation de handicap, oui, effectivement, il y a des places en EHPAD qui vont être créées pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, qui sont aussi touchées par la dépendance liée à l'âge. On veut aussi développer la possibilité de famille d'accueil pour ces personnes-là lorsque leurs propres parents sont en difficultés liées par l'âge, et connaissent aussi les difficultés de la dépendance. Et puis, je rappelle aussi qu'on va passer une convention avec la CNSA aujourd'hui, dans cette séance, concernant le développement du logement inclusif. Et donc par rapport aux personnes âgées, puisque vous dites qu'il faudrait développer un petit peu, on va passer en CDCA un rapport détaillé au 1^{er} septembre concernant notre politique liée aux personnes âgées.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. Donc effectivement, au cours de l'année 2021, nous nous sommes projetés sur le « Cap Territoire 2028 » tout simplement car de nombreux crédits ont été annoncés par l'État. On nous a annoncé 100 milliards d'euros à l'époque. Donc moi, je m'étais dit que si tous les Français étaient égaux face à l'impôt, ils devaient aussi être égaux dans la redistribution, et que, rapporté à la population, ce sont 320 millions d'euros qui devaient revenir dans le Territoire de Belfort. C'est la raison pour laquelle on a commencé à compiler par domaines d'intervention, sur les différents chapitres de nos missions départementales, l'ensemble des chantiers pour présenter des dossiers dans le cadre du plan de relance « France 2030 ».

Donc c'est une contractualisation avec l'État qui a fait objet d'une délibération ici dans cette assemblée au printemps dernier. Et véritablement, la contractualisation porte sur 8 à 9 millions d'euros. Et dans ces 8 à 9 millions d'euros, il y a à peu près 2 millions d'euros de crédits nouveaux. Donc à l'époque, je vous l'avais dit, il n'y avait pas de quoi se relever la nuit,

mais je ne pouvais pas tourner le dos à une contractualisation de crédits sur différents projets portés par le Conseil départemental.

Alors effectivement, vous avez parlé d'une Maison du Développement Durable. Vous le savez, il y a une Maison de l'Environnement sur le site de Malsaucy – une Maison qui devient un peu obsolète dans le sens où maintenant, elle date du début des années 1990 –, et je trouve que cette Maison de l'Environnement n'est pas du tout caractéristique de ce qui représente aujourd'hui la performance énergétique. Donc à partir du moment où c'est une étuve l'été, et une glacière l'hiver, il est temps aussi de repenser le concept de Maison du développement durable qu'est actuellement la Maison de l'Environnement sur le site du Malsaucy. Donc je pense qu'il faut qu'on travaille aussi sur ce sujet-là pour avoir quelque chose d'emblématique sur le site, avec des matériaux conformes avec ceux que l'on trouve sur place, et que ce soit aussi emblématique pour des personnes qui veulent s'inspirer de ces techniques, pour pourquoi pas, leur propre habitat.

Après, vous avez effectivement parlé du Parc de la Roseraie. Effectivement, un temps, dans le cadre d'un chantier d'insertion, j'envisageais de développer des activités de maraichage pour employer des bénéficiaires du RSA. On s'était intéressé à la situation du Parc de la Roseraie à Bourg sous Châtelet-Anjoutey. Mais simplement, pour un terrain d'une surface de 4 hectares, les services de l'État et en premier lieu l'ADERIAL réclamaient des compensations environnementales, parce qu'ils avaient trouvé un petit oiseau qui se déplaçait sur ce Parc de la Roseraie, et donc pour un hectare exploité, il fallait que je trouve 10 hectares de compensation. Et donc vous prenez 4 hectares de terrain exploité, c'est 40 hectares à trouver en mesure de compensation. Dans un petit Département comme le Territoire de Belfort, je ne connais aucun autre site pouvant servir de mesure compensatoire. C'est la raison pour laquelle le dossier a été totalement refermé, et qu'on a oublié cette perspective de maraichage pour de l'insertion.

Bien évidemment, à travers ce projet de « Cap Territoire 2028 », il s'agit aussi de développer toutes les politiques environnementales. On sait que l'année 2021 a été une année compliquée, et que l'année 2022 a été tout aussi compliquée en raison de la sécheresse. On sait qu'il y a de véritables problématiques environnementales dans notre Département, avec beaucoup trop d'eau parfois, et un manque d'eau sur une période prolongée, ce qui pose des problèmes à la fois pour le monde agricole, mais aussi pour la biodiversité. Et il nous appartient aussi de projeter à l'horizon 10 ans le Conseil départemental. C'est ainsi qu'on a engagé l'appel à projet des Parcelles d'Avenir. Actuellement, nous avons fait un total de 21 hectares de forêt, et 21 hectares, c'est tout de suite 21 000 arbres plantés dans les différentes communes qui ont répondu à l'appel à projet. C'est aussi extrêmement porteur sur le plan environnemental dans le sens où on identifie des essences beaucoup plus résistantes à la chaleur et au manque d'eau prolongé, ce qui nous permet de tester de nouvelles essences dans notre Département. Des essences beaucoup plus méridionales implantées dans le Territoire de Belfort, et il s'agit d'analyser et d'étudier leur développement et leur réaction face à des terrains et des sols, en fonction de leur exposition, de l'acidité des terres etc., etc.

Concernant les tablettes, effectivement, rassurez-vous, 13 tablettes ne coûtent pas le montant qui était affiché. 13 tablettes, ça coûte 5 643 euros, et il y a effectivement un problème de virgule, Madame MOUGIN. Merci de votre vigilance, il s'agit d'une coquille.

Et les Services Civiques, effectivement, sur l'année 2021, j'avais le choix de mobiliser la totalité des services du Conseil départemental pour soutenir l'apprentissage, l'alternance, les Services Civiques etc. Et on maintient cet effort encore cette année parce que, vous l'avez compris, à l'époque en 2021, la restauration était quasiment au point mort, elle peinait à reprendre dans les mêmes volumes que précédemment en tout cas, et on avait fait l'effort de mettre un apprenti dans chacune des cuisines des collèges du Département. Et je crois qu'elles en ont toutes un, sauf une. Il n'y a qu'une cantine qui n'a pas d'apprenti, il y a un jeune

qui a démarré, mais qui a renoncé. Mais autrement, on doit dire qu'avec nos jeunes stagiaires, alternants, apprentis, on a fait le plein. Nos services sont pleinement mobilisés, parce qu'on ne prend pas non plus pour prendre, mais on est là aussi pour proposer des sujets à nos jeunes, et on les encadre parfaitement bien. Ceux qui sortiront de chez nous auront une vraie valeur ajoutée à apporter. Donc on poursuit cet effort pour l'année 2022, mais là, c'est vrai que le focus était mis sur l'année 2021, qui était une année assez particulière. Voilà, donc il vous demandé de prendre acte de la communication des différentes activités des services du Conseil départemental pour l'année 2021. Et les activités de l'année 2022 seront retranscrites au début de l'année 2023, on retrouvera un calendrier normal.

Vous avez tous pris acte ? Eh bien, je vous remercie. Concernant le rapport d'activité des services de l'État, j'ai rencontré le Préfet à ce sujet il y a une semaine de jours, et il viendra nous rencontrer au printemps prochain pour faire le rapport d'activité des services de l'État.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

CD 20221020_4 – Décision modificative n° 1 exercice 2022

Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, nous allons aborder la décision budgétaire modificative, c'est la toute première de l'année. Vous savez qu'on essaie de faire des budgets qui sont le plus conformes possible à la réalité, néanmoins, quand on approche de la fin de l'année, c'est l'occasion de re flécher des crédits en fonction des besoins exprimés à la fois par nos services, mais aussi pour tenir compte des recettes qui ont été constatées en cours d'année. Donc il vous est proposé d'ajuster – il faut tenir compte du renchérissement des coûts de l'énergie – les charges à caractère général qui augmentent de 147 000 euros donc 100 000 euros pour le garage du centre technique du Conseil départemental, 70 000 euros pour les personnes âgées et handicapées, atténuation de produits 39 430 euros. Tout cela est développé dans le rapport.

Concernant l'APA, il y a eu une sous-consommation, donc on peut reprendre 214 000 euros. Et puis le RSA également, qui nécessite d'abonder la ligne avec 494 000 euros pour tenir de l'augmentation du RSA au 1^{er} juillet 2022 de 4%, après une première augmentation en avril dernier de 1,8%. Tout cela, sans compensation de l'État, car on n'a rien reçu malgré les annonces. Et enfin, des autres charges de gestion courante, et dans le secteur de l'enfance aussi, il faut abonder la ligne de 400 000 pour terminer l'année. Je rappelle que 35 jeunes de notre Département sur les 412 qui font l'objet d'une mesure de protection nécessitent une prise en charge spécialisée et individuelle. Parce qu'il y a une problématique enfance, mais bien souvent, il y a pour ces 35 gamins des situations complexes notamment liées à des troubles ou des handicaps. Donc on a aussi abondé cette ligne.

Il y a aussi le Fonds Départemental des Solidarités Territoriales qui est abondé de 50 000 euros, car on a de plus en plus de personnes qui rencontrent des situations d'impossibilité de payer des factures liées à l'énergie, ou pour des bons alimentaires, donc

cette ligne est bonifiée. Et il y a également le montant des subventions octroyées dans le cadre du FSL, 48 000 euros. Et notre participation au SMIBA est réduite de 161 000 euros, pour tenir compte des ajustements. Vous savez qu'on a racheté la dette, et on tient de ces ajustements car on a des montants beaucoup plus précis.

Concernant les charges financières, cela ne vous a pas échappé que les taux avaient augmenté. Donc les charges financières ont augmenté de 89 000 euros, mais rassurez-vous, 80% de nos emprunts sont des emprunts à taux fixes. Il y a, bien sûr, 115 000 euros de dépenses imprévues. Vous savez que, dans la construction de notre budget départemental, on se prévoit toujours une enveloppe d'un million d'euros pour faire face aux imprévus. Il s'est trouvé que cette année, il y a eu un épisode de grêle au mois de juin qui a affecté un certain nombre de nos collègues. Et donc, on a consommé 115 000 euros de cette enveloppe de provision, et je vous propose de reconstituer cette enveloppe de provision à hauteur de 115 000 euros.

L'APA, qui est bonifié de 47 000 euros, pour tenir compte du RSA. Et impôts et taxes, là, des attributions du fonds de péréquation qui sont de 600 000 euros affichés ici en positif. En taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, cela nous coûte plus cher, avec le renchérissement des carburants, on l'abonde de 350 000 euros. La taxe d'aménagement, on a une recette de 200 000 euros supplémentaires. Les DMT0 baissent de 750 000 euros. Alors, quand je vous dis qu'elles baissent, il y a aussi les attributions du fonds de péréquation, donc il faut évaluer l'un dans l'autre. Impositions directes : 800 000 euros, ça c'est le montant de la CVAE. N'oubliez pas qu'à partir de 2023, on ne touche plus la CVAE, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, qui était une taxe dynamique, mais forcément, quand c'est dynamique, c'est l'État qui le garde. Eux ils nous font une part de TVA. Mais en période de décroissance, et de ralentissement économique, la TVA baisse, donc il faut aussi s'y préparer.

Bien sûr, il y a des dotations supplémentaires au niveau de la CNSA, au titre des personnes âgées, 180 000 euros. Donc voilà, quand on fait les plus et les moins, cela peut permettre de refaire notre décision budgétaire modificative. Il y a également les APCP, on reprend les 500 000 euros prévus sur l'ÉcoCampus puisque l'ÉcoCampus a repris du retard. Cela fait 7 ans maintenant qu'on entend parler d'ÉcoCampus, on avait inscrit deux millions d'euros dans le contrat de plan État-Région. Sur les deux millions, on devait être appelés cette année à hauteur de 500 000 euros, et c'est les crédits qu'on doit reporter, donc je vous propose de les reprendre. Le SMIBA, j'en ai touché deux mots, le partenariat avec les communes, je vous propose de reprendre 310 000 euros dans les APCP parce qu'on sait qu'on ne doit pas les consommer, et il s'agit de les rephaser.

Les toits-terrasses des collègues, j'en ai parlé. Après les principales modifications aux recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA, j'en ai parlé. 100 000 euros aussi pour le SDIS, je vous propose de flécher, cela fait deux, trois ans qu'on le fait, 100 000 euros en section d'investissement, ce qui permet de soulager tout le bloc communal de cet effort financier. Donc je vous propose de maintenir cet effort. Et puis aussi, dans le cadre du budget annexe du Foyer de l'Enfance, je vous propose d'abonder les crédits en section de fonctionnement de 14 700 euros.

Donc des gros re-fléchages de crédits, à la fois en section d'investissement et de fonctionnement, en dépenses et en recettes. Je mets aux voix, y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous. Je pense qu'il y en aura une autre courant décembre, pour la toute fin d'année.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221020_5 – Préparation passage en M57, apurement du compte 1069
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro 5. C'est la préparation au passage de la M57. Vous savez qu'il y a une nomenclature comptable la Paerie départementale, il s'agit de préparer notre service du budget et des finances à passer en M57. Le nom de code est un petit peu barbare, mais il s'agit d'anticiper ce glissement en M57 au 1^{er} janvier 2024, et je vous propose d'anticiper au 1^{er} janvier 2023, de manière à ce que notre direction du budget et des finances puisse se préparer à faire des ajustements en la matière. Ce nouveau référentiel intègre les dernières dispositions normatives, et à ce titre, le plus avancé en termes de qualité comptable.

Le passage de la nomenclature actuelle, c'est-à-dire la M52, en M57 au 1^{er} janvier nécessite au préalable que l'on procède à des corrections comptables. Alors, il existe actuellement un compte appelé « 1069 – reprise sur les excédents capitalisés et la neutralisation des excédents des charges sur les produits ». Pour rappel, ce compte a été créé au plan M14, puis M52 et M61. Là, il s'agit de s'adapter et de faire des corrections, car ce compte n'existe pas au plan comptable M57. C'est extrêmement technique, et je vous prie de m'en excuser, mais ce compte 1069, n'existant pas dans la M57, il nous est par conséquent proposé d'apurer cette ligne qui présente un solde débiteur de 1 947 354 euros et 30 centimes sur les deux exercices de 2022 et 2023, afin qu'ils soient absolument nuls et neutres pour aborder la M57 au 1^{er} janvier 2024.

Y'a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Donc notre directeur, Nicolas GARDOT-PYOT pourra procéder à la disparition de cette ligne, et aborder cette nouvelle nomenclature à partir du 1^{er} janvier 2023.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221020_6 – Rapport développement durable 2022
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le rapport annuel du développement durable. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU, qui va vous le présenter, ainsi que l'ensemble des actions du Conseil départemental pour se montrer vertueux.

Didier VALLVERDU : Très bien, merci, Monsieur le Président. Alors, ce rapport doit être présenté en Conseil départemental, en amont du débat d'orientation budgétaire en vertu de l'application de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, de manière à favoriser la prise en compte du développement durable dans l'action publique, et éclairer les choix stratégiques de la collectivité. Je vous propose une synthèse rapide de ce rapport bien évidemment, et nous resterons à votre disposition s'il y a des questions à sa lecture.

Un bilan annuel relatif au développement durable est prévu pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cette obligation posée par la loi Grenelle 2 a trois principaux objectifs. D'abord, dresser un état des lieux des actions et projets de notre collectivité en matière de développement territorial durable, favoriser la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques de la collectivité.

Alors, en cohérence avec le cadre de référence nationale, rappelé lors de la COP 21 en 2015 à Paris, et complété par les 17 objectifs de développement durable, le rapport vise à aborder des actions contribuant au développement durable dans ces différentes thématiques : la lutte contre le changement climatique, la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, et une dynamique de développement axée sur les modes de production et de consommation responsables. Donc c'est sur la base de ce cadre de référence qu'a été établi le bilan présenté en annexe pour l'année 2022. Il détaille les actions et politiques du Département du Territoire de Belfort en matière de développement durable engagées en 2022, et présente des perspectives pour 2023.

Mes chers collègues, nous sommes à votre disposition si vous avez des questions.

Florian BOUQUET : Monsieur FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président, et merci, Monsieur le Vice-Président. Nous avons lu attentivement le rapport. Après la présentation succincte que vous venez d'en faire, mais qui n'appelle pas à des remarques particulières. J'associe très largement à mon intervention Marie-Dominique BELUCHE qui n'est pas là ce matin. Je pense que sur un certain nombre de sujets qui sont contenus dans ce rapport, si je devais vous résumer ce que je voudrais vous dire là en un instant, l'orientation des politiques départementales vont dans le bon sens, mais il y a un décalage profond et complet entre d'une part, le constat et les enjeux qui sont dressés, et qui sont plutôt bien formulés, et les réponses qui sont apportées – et je parle de l'intensité de la réponse, et non pas de son orientation.

Soit on considère que nous sommes dans une période de crise climatique avec tous les enjeux portés sur la biodiversité, sur la question de l'alimentation, et donc aussi sur des parts de confort de vie de nos concitoyens, soit on considère que c'est une question absolument centrale non pas pour l'année qui vient, non pas pour les prochaines élections, mais pour les décennies à venir en France, en Europe et dans le monde. Et alors, on s'attend à des réponses qui sont à la hauteur de l'ampleur du problème.

Et il suffit de voir – et je ne veux pas anticiper le vote budgétaire, mais on a le rapport d'orientation budgétaire qui va suivre – le volume de financements publics – et bien sûr, on n'est pas les seuls à être compétents dans ce domaine – consacrés aux politiques

environnementales les années précédentes, et les termes dans lesquels les choses sont formulées dans le rapport d'orientation budgétaire, alors il y a un petit problème. Alors on peut prendre les sujets un par un. Je ne vais pas le faire de manière trop exhaustive parce qu'on ne va pas y passer la matinée, en plus on en prend acte et on aura le temps d'en débattre tous ensemble au moment du vote du budget. Mais juste deux-trois petites choses en passant.

On dit un certain nombre de choses sur la question des terrains agricoles et je vais commencer par le début. Dans la situation invraisemblable dans laquelle nous nous trouvons, et d'interdépendance du fait de la mondialisation, je pense pour ma part que politiquement il y a deux priorités : la première, c'est de renforcer la résilience de notre territoire, c'est vrai sur les enjeux de biodiversité, on peut parler de la question des forêts – et nous dans le débat, au moment des élections départementales, on a vu monter la tension sur les communes avec le prix du bois et ça s'est accéléré depuis l'été 2021, et comme on sait que l'État organise une recentralisation considérable du pouvoir en verrouillant les capacités financières des collectivités, beaucoup de nos communes dans le Département, qui n'ont aucune marche de manœuvre sur le plan financier, sont contraintes de vendre des parcelles entières dans des proportions plus importantes qu'autrefois, comme des hêtraies, des chêneraies etc. Et je pense que dans le cadre de nos politiques, environnementales, et aussi dans notre compétence de cohésion territoriale, on pourrait imaginer un dispositif pour venir en soutien à ces communes pour ne pas qu'elles dilapident à court terme un bien public qu'est celui de nos forêts. Je prends cet exemple, je ne donne pas de volume, je ne donne pas de montant, mais c'est une piste. Au moins pour les communes forestières, comment peut-on agir ? Parce qu'on comprend nos maires, j'ai des amis maires, et vous en avez également, et vous y êtes peut-être aussi confronté à Rougemont le Château, mais la question n'est pas de porter un jugement individuel sur eux car ils ne peuvent pas faire autrement, mais comment mettre en place un petit dispositif de soutien pour venir les soulager sur ces questions-là. Parce qu'il y a des communes pour lesquelles c'est devenu vraiment très préoccupant.

Deuxième élément : bien sûr, ça se pense aussi au niveau national, mais je parle aussi de souveraineté, de notre longueur de bras, et ça, c'est passé par tout un pan de nos politiques publiques que nous ne maîtrisons plus, comme celle du développement économique, c'est-à-dire la réindustrialisation, mais aussi le monde agricole. Il doit rester 200 ou 250 exploitations agricoles dans le Territoire de Belfort, alors on peut le voir comme une faiblesse mais ce qui est une force c'est que, une fois encore, sur ce dossier-là, la taille de notre Département devrait nous permettre d'aller beaucoup plus loin. Je pense que depuis un millénaire, la France s'est construite autour de ces capacités alimentaires, et le monde paysan a structuré les espaces ruraux dans notre pays, et il est enserré dans des dispositifs iniques au niveau européen avec la PAC – et ça, nous, on n'y peut pas grand-chose –, mais que ce soit au niveau de la reprise des exploitations agricoles, autour de la diversification de l'activité agricole, autour de la capacité agricole de notre Département, et même si on n'a que peu de terres disponibles, comment on fait ? Moi, je pense vous citer une dizaine d'exemples de gens que je connais, même d'un ami, qui cherchent à s'installer, qui ont complètement changé de trajectoire professionnelle, qui étaient ingénieurs dans l'aérospatial, et ont décidé de devenir agriculteur. Et ils cherchent partout, ici ou en Haute-Saône, et ils ne trouvent pas de terres agricoles. Comment on fait pour aider les jeunes ? On va en avoir besoin, pour le pays et pour nous-mêmes.

Les marchés du Territoire qui se sont déroulés cet été étaient fort sympathiques, mais ont montré surtout une chose : la pauvreté de l'offre. Je le dis sans porter de jugement, sans accuser qui que ce soit. Mais je pense que c'est vraiment une question centrale, sur laquelle on pourrait imaginer des dispositifs qui ne coûteraient pas très cher. Évidemment, et je terminerai sur ce point, on aménage nos contradictions – je ne vais pas revenir sur le dossier de l'aéroparc, on va bétonner des territoires qui sont aujourd'hui des espaces naturels -, pour faire venir de la logistique, c'est à dire du transport, de la mondialisation et de l'import. De l'import, parce qu'on n'exporte plus rien. On est passé de 35% du PIB qui dépendait secteur

secondaire et de l'industrie au début des années 80, à près de 10 ou 11% aujourd'hui, je suis sûr que le député BOUCARD doit avoir tout ça en tête beaucoup mieux que moi. Mais on n'exporte plus rien, donc c'est pour importer, et l'histoire de la folie de la plateforme Amazon, la raison pour laquelle je m'y suis opposé de manière déterminée, c'est que je suis convaincu que c'est une faute majeure d'aller dans ces orientations-là. Sur le plan environnemental bien entendu, mais sur le plan économique de façon générale. Ce sont des aspirateurs à production à bas coût de gens qui nous mènent une concurrence effroyable, et nous, pour des intérêts de court terme, on se vautre là-dedans.

Donc on peut bien faire des rapports sur le développement durable, mais si en même temps – qui n'est pas le « en même temps » des LREM, mais un « en même temps » de LR dans le Territoire de Belfort –, on favorise l'implantation de ces trucs-là, on a la tête à l'envers les amis. Je pense que c'est important, encore une fois et en résumé, qu'il y ait un certain nombre d'actions, dont le rapport fait mention, qui vont dans le bon sens, mais en termes d'intensité, je pense qu'on n'est pas du tout à la hauteur des enjeux, voilà. Mais nous prenons évidemment acte du rapport, je vous remercie.

Florian BOUQUET : Merci. Bon, je vous rappelle quand même que, dans le champ agricole, les choses ont été très clairement réaffirmées par rapport à la loi NOTRe. Votre groupe politique à l'Assemblée nationale a voté cette loi, et nous, on ne l'a pas voté. On a toujours considéré que c'était un leurre, et c'est vrai que ça complique les relations avec les agriculteurs sur le plan juridique.

Je le vois bien : l'été dernier, grosse sécheresse et qu'est-ce qui s'est passé avec les agriculteurs – il y en a encore 230 dans le Territoire de Belfort, c'est 30 millions de litres de lait - l'an dernier on avait fait le constat qu'il fallait les aider à appréhender la sécheresse. L'an dernier a été une année particulièrement pluvieuse et personne ne s'en est inquiété. Qu'a dit la Présidente de Région ? Que finalement, on n'a pas eu de sollicitation pour aider les exploitations agricoles en 2021 car il n'y a pas eu de dossiers et donc elle a supprimé la ligne de crédit. Nous, on avait des conventions qui nous liaient à la Région et n'a pas pu aider les agriculteurs. Et donc, au 1^{er} janvier 2022, le dispositif s'est à nouveau éteint, et on a eu une nouvelle sécheresse cet été. Moi, je considère que chaque exploitation doit être équipée du dispositif de récupération des eaux pluviales, de stockage, et de traitement de l'eau pour être utilisée pour les besoins de l'exploitation. Mais c'est extrêmement grave, parce qu'on interdit aux départements d'intervenir au plus près des exploitants agricoles, qui font l'animation et la préservation du Territoire, et après vous nous le reprochez.

Sur la zone de l'aéroparc, vous êtes bien beaux de vouloir donner des leçons. Mais votre maître à penser, Christian PROUST, avait déjà décidé de l'orientation et de la vocation économique de la zone de l'aéroparc de Fontaine, qui était une ancienne zone de l'OTAN de 70 hectares, et il avait décidé que la vocation de ce secteur était une vocation économique, dont acte. Mais comme tout était mis sous cloche, effectivement, il y avait quelques éleveurs de moutons. Mais avec la montée en charges sur le plan économique sur la zone de l'aéroparc de Fontaine, on fait ce qui a été imaginé il y a 30 ans. On n'est pas là pour chasser les agriculteurs, mais on est là pour mettre en œuvre ce qui a été décidé en termes de vocation économique de l'ancienne base de l'OTAN. Je pense que parfois, il faut garder les pieds sur terre, certains ont la tête dans les nuages, dont acte, mais nous, on est là pour construire l'avenir du Territoire de Belfort, parce qu'on se doit de proposer un emploi à tous les Belfortains, même parfois peu qualifié. Didier VALLVERDU a demandé la parole.

Didier VALLVERDU : Effectivement, je vous trouve globalement dur sur le fait que vous considériez que, face aux enjeux d'avenir, nous la jouions « petits bras » si je dois reprendre vos propos. Si nous prenons quelques instants pour revenir sur le domaine agricole par exemple, je vous rappelle que nous sommes des précurseurs en matière d'agri local, avec une finalité qui est de venir apporter des produits locaux et bio dans les cantines de nos

établissements scolaires. Nous portons le PAT, et travailler avec les partenaires agricoles dont la vocation est de travailler justement sur l'un des enjeux que vous avez évoqué, qui est une forme d'autonomie alimentaire territoriale – et aujourd'hui, nous en sommes très loin –, mais Florian BOUQUET vous a rappelé à juste titre que nous n'étions plus les acteurs principaux en matière d'agriculture, nous en sommes aujourd'hui réduits à être des partenaires de la Région sur des programmes particuliers, sur lesquels nous acceptons de participer.

Mais aujourd'hui, en ayant fait le choix de s'engager sur le chemin du PAT, il y a tout un ensemble de réflexions et de constats qui ont été portés par les différents acteurs du territoire sur la manière d'orienter, dans un avenir proche et un peu plus lointain, les projets de telle sorte que nous puissions arriver à développer des filières locales et à travailler sur une meilleure autonomie alimentaire de notre territoire.

Enfin, sur les forêts, je pense qu'il y a une double difficulté, une sur laquelle je vous rejoins, et une autre pas du tout : nous sommes aujourd'hui lancés dans cette perspective que sont les îlots d'avenir avec cette réflexion sur le long terme – et on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir de vision à long terme sur le devenir de nos forêts. En revanche, vous évoquez des difficultés sur la vente des bois d'un certain nombre de communes. La plupart sont épaulées par l'ONF, par ECOFOR, qui sont là pour les conseiller. Je pense que la difficulté que vous avez évoquée, c'est que pour un certain nombre de communes, la ressource en bois est considérée comme une ressource financière, mais l'ONF est aussi là pour conseiller, et les communes forestières le sont tout autant pour veiller à ce qu'il n'y ait pas une consommation excessive de la forêt, et pour que ce ne soit pas qu'une problématique d'ordre financier.

Ensuite, quand vous évoquez les difficultés financières des communes, je pense qu'elles échappent de très loin à la problématique du rapport sur l'environnement et sur le développement durable. Si vous partez du principe, Monsieur FAUDOT, que nous serons en capacité de régler les problèmes de financements de nos collectivités territoriales à travers les ventes de bois ... vous êtes partis du principe que les communes vendaient trop de bois parce qu'elles y étaient contraintes, je pense simplement que c'est une problématique qui échappe totalement au rapport sur le développement durable dans la mesure où la problématique des financements des collectivités territoriales, vous le savez, est bien plus large que ça. Nous avons été privés de toute forme de ressources dynamiques, et les mairies sont étranglées avec l'effet ciseaux depuis un certain nombre d'années. Je ne crois pas que la problématique que vous avez évoqué sur la ressource en bois soit de nature à résoudre de manière durable les problèmes de finances auxquels nos collectivités sont aujourd'hui confrontées.

Florian BOUQUET : Merci. À présent, il vous est demandé de prendre de la communication du rapport sur le développement durable de notre collectivité pour l'année 2022. Monsieur le député ?

Ian BOUCARD : Merci, Monsieur le Président. Moi, je vais être optimiste et vois le verre à moitié plein : de ce qu'a dit Bastien FAUDOT, je retiens qu'il est tellement satisfait des orientations prises par cette majorité, qu'il souhaiterait qu'on aille plus loin. Je suis très optimiste et je crois qu'il valide les orientations prises par cette majorité.

Je crois que sur la question de l'aéroparc et sur Amazon, on pourra acter un certain désaccord idéologique entre votre courant de pensée et le nôtre. On l'a acté à l'époque au Conseil d'agglomération du Grand Belfort, on l'a acté au début de cette mandature lors des séances du Conseil départemental, et on peut y revenir sempiternellement jusqu'au bout. J'ai entendu vos arguments et ce sont toujours les mêmes.

Sur la question de l'agriculture, vous avez laissé entendre qu'on ne produirait plus suffisamment dans le Territoire de Belfort. C'est partiellement vrai, mais aussi partiellement faux car on s'est transformé vers une agriculture de précision. D'ailleurs, la presse fait écho

aujourd'hui de deux initiatives qui sont prises dans le Territoire de Belfort, de deux exploitations qui sont exemplaires et récompensées au niveau régional et national. Là où je vous rejoins c'est qu'une partie de notre modèle agricole, et notamment l'attribution des terres, et l'attribution des exploitations est sans doute à revoir, non pas au niveau local, mais au niveau national, car nous sommes sans doute arrivés au bout de quelque chose, avec notamment la SAFER, et qu'on constate partout – sauf dans les départements ruraux, où personne ne veut aller – qu'un jeune exploitant, que quelqu'un qui veut se reconvertir, quelqu'un qui veut changer de mode de production n'y arrive plus. Et ça pose la question de la transition de notre modèle agricole, notamment pour celles et ceux qui voudraient se convertir sur du bio, ou celles et ceux qui voudraient avoir de plus petites exploitations.

Mais je crois qu'à chaque fois qu'on parle de développement durable, on parle d'environnement, mais on rate ce qui devrait être le sujet central : le sujet de l'eau, à l'échelon régional et national. En réalité, on ne produit pas l'agriculture sans eau. L'eau est d'abord un bien essentiel parce qu'on en a besoin pour vivre. Et quand je vois qu'on parle au niveau national d'écologie, de Grenelle 3 etc., on n'aborde jamais pleinement la question de l'eau qui sera centrale. Alors que dans le même temps, le gouvernement de Monsieur Macron se propose éventuellement d'échanger du pétrole contre de l'eau avec certains pays du Golfe, parce qu'on sent que notre planète en manque, et notre pays commence aussi à en manquer sérieusement, on a vu les épisodes de canicule dans le Territoire de Belfort et, plus largement, dans le Nord-Franche Comté, qui nous ont traversé tout l'été et posent de sérieuses problématiques. Et là, je le dis non seulement à vous, mais à toute l'assemblée : je pense que l'eau devra être la réflexion centrale dans le Territoire de Belfort comme ailleurs, parce qu'elle est essentielle et parce que sans cela, nous ne résoudrons absolument rien.

Alors, il faut évidemment continuer à rénover les bâtiments pour éviter les passoires thermiques, il faut continuer toutes les choses de transition écologique qu'on fait depuis plusieurs années, mais je crois qu'on rate le sujet central du développement durable parce qu'il l'est aussi pour les générations futures.

Florian BOUQUET : Merci Ian. Est-ce que tout le monde a pris acte de la communication du rapport sur le développement durable ? Oui, allez-y Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Oui, je voudrais compléter ce que vient de dire Monsieur le député Ian BOUCARD. Il n'y pas que la problématique de l'eau, je pense qu'il faut qu'on commence à réfléchir de manière complètement différente. Nous sommes des humains dans un milieu et nous devons penser l'ensemble de nos actions, qu'elles soient de l'ordre économique, des loisirs etc., dans le cadre de ce développement qu'on dit durable. D'autres préfèrent le terme « développement soutenable », parce qu'on est arrivé dans une situation très préoccupante, et qui nous interroge pour les générations futures.

Je tiens à souligner que j'ai vu apparaître dans ce document un point très important pour moi : une prise de conscience des enjeux du changement climatique puisque vous avez posé un diagnostic objectif, les points de vigilance importants, les axes principaux résumés très bien. Fort risque de pénurie d'eau potable – on revient au sujet de l'eau –, accélération du phénomène d'îlot de chaleur, fragilisation des exploitations agricoles, fragilisation des espaces naturels, déclin du tourisme neige et donc réfléchir à une autre manière de faire, augmentation des dommages liés aux inondations – on revient encore à l'eau –, augmentation du risque de feux de forêt, dégradation accrue des infrastructures de transport, et des bâtis en lien avec la canicule. Je pense qu'il faut vraiment qu'on commence à réfléchir de manière intégrée dans l'ensemble de nos activités et de nos projets à ces questions de développement durable.

Florian BOUQUET : Bien, merci. Donc vous avez tous pris acte de la communication de ce rapport, je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

CD 20221020_7 – Rapport d’orientations budgétaires 2023
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, on va aborder les orientations budgétaires 2023. C’est vrai que ces orientations s’élaborent dans un contexte économique difficile qui ne permet pas d’entrevoir l’avenir financier de notre collectivité de manière certaine. 2021 était marqué par un net rebond d’activité industrielle dans un contexte post-COVID, et en 2022, on constate de fortes tensions dans le domaine géopolitique avec la guerre en Ukraine, ce qui nous amène aussi à constater, ou de subir des difficultés à la fois d’approvisionnement en matières premières, mais aussi en termes de coûts. Ces différents secteurs ont pour effet d’augmenter fortement les prix de l’énergie, et nous, avec nos différentes implantations dans le Département, nos 39 sites, nous sommes un gros consommateur de gaz et d’électricité, ce qui met à rude épreuve l’ensemble de nos budgets.

Cette envolée des prix va peser sur le pouvoir d’achat des Français et on peut aussi craindre un impact négatif sur la croissance économique pour les mois à venir. Une baisse de l’activité économique pourra aussi entraîner une hausse du chômage et des précarités. Et il faut se préparer à les traiter en local, à travers le RSA ou les aides ponctuelles délivrées par nos ESD.

Augmentation du point d’indice de la fonction publique de 3,5%, qui va battre son plein pour une année budgétaire complète, l’augmentation du RSA de 4% en année pleine, ça va fortement grever nos budgets. Il y a également la mise en place du RIFSEEP. Ce sont autant de mesures qui sont décidées par le national mais qui sont financées par le local, et sans compensation, quoi que certains en disent. Et alors que le projet de loi Finances confirme une compensation à hauteur de 430 millions d’euros pour le bloc communal pour servir de « Bouclier Énergie », les Départements de France ne bénéficient d’aucun bouclier, comme s’il y avait deux catégories de collectivités territoriales. Il n’y a pas les communes d’un côté, et les Départements de l’autre, on devrait tous être considérés de la même manière et bénéficier des mêmes dispositifs du gouvernement. On voudrait asphyxier les départements qu’on ne s’y prendrait pas autrement.

D’autre part, la loi de programmation des finances publiques et le discours par la Première ministre lors des Assises du Congrès de l’ADF de la semaine dernière confirme ce que nous craignons : la remise en place des Accords de Cahors sous une autre forme. Cette nouvelle génération d’Accords de Cahors prendrait la forme d’un pacte de confiance, comme si on ne pouvait pas faire confiance aux élus locaux. Nous, on est là, en proximité, pour gérer efficacement et utilement les deniers publics. Nous, à l’inverse de l’État, on présente des budgets à l’équilibre. Donc pourquoi élaborer un contrat de confiance ? On fait les choses posément, dans le respect de nos électeurs et de nos contribuables. Dans ce pacte, il nous est demandé de limiter la progression de nos dépenses de fonctionnement à la hauteur de

l'inflation, moins 0,5 %. Donc imaginez, si on nous maintient nos dotations, c'est déjà un très gros effort pour faire face à une inflation à 7 %.

De plus, pour que la confiance règne, le gouvernement prévoit un arsenal de contrôles, comme si on était de mauvais élèves. On nous montre du doigt et on nous prévoit aussi des pénalités, avec une reprise sur les dotations de l'année suivante de tout dépassement de ce pacte de confiance. Concernant les recettes, nous sommes aujourd'hui dépendants de la conjoncture économique et de la bienveillance de Bercy puisqu'on nous a supprimé tout lien fiscal avec les contribuables belfortains. Et désormais, nous avons une dotation annuelle qui nous est fournie par Bercy. Donc une dépendance totale au robinet, alors qu'on doit subir l'inflation moins 0,5%, et qu'ils appellent ça un contrat de confiance, et qui prévoit des pénalités. Mais si la confiance est établie, il n'y a pas lieu d'instaurer des pénalités. Donc déjà là, cela s'apparente à un contrat de défiance ou un contrat de contrôle. Donc franchement, je ne sais pas quel est l'esprit général du politique, mais si on veut faire agoniser les collectivités locales, que ce soit les communes ou les Départements, on ne s'y prend pas autrement. C'est offensant vis-à-vis des élus locaux, puisque nous sommes ici pour gérer en proximité les actions sociales à destination des plus fragiles, et tout cela dans un esprit d'équité, en travaillant en proximité pour apporter des solutions adaptées à leur situation individuelle.

La dotation globale de fonctionnement doit rester stable, tout comme les dotations des investissements, et il ne faut pas oublier que les collectivités locales génèrent la commande publique à hauteur de 70 %, et que ce sont en général des emplois non délocalisables et qu'il faut veiller à ce que les collectivités locales gardent cette capacité d'investissement forte de manière à soutenir l'activité et à préparer l'avenir.

Alors, je l'ai dit, on a une inflation élevée : on part sur une base de 5,8%. Les projections pour 2023 sont entre 4,2 et 4,7 %. Une inflation élevée et une croissance économique en berne, après avoir connu un net rebond au cours de l'année 2021, pendant laquelle la croissance est de 5,5 % pour rappel. En 2022, elle est de 2,6 %, et la projection pour 2023 se situe entre 0,5 et 1 %. Le projet de la loi des Finances a été construit sur la base de 1 %, alors que la Banque de France table sur 0,5 %. Enfin, un taux de chômage en augmentation au niveau national : il est de 7,3 %, on est, généralement, deux points au-dessus au niveau local, donc cela complète les précédentes difficultés.

Et la nouvelle loi de Programmation des Finances publiques pour les années 2023 à 2027 laisse place au pacte de confiance, c'est un retour déguisé du Pacte de Cahors qui s'était fait sans nous puisqu'à l'époque on ne l'avait pas signé. Donc : inflation moins 0,5 %, suppression de la CVAE au 1^{er} janvier 2023, alors qu'on nous avait déjà supprimé le lien fiscal au 1^{er} janvier 2021. On peut donc réellement s'interroger sur l'autonomie de nos collectivités locales et en particulier des Départements. À partir du moment où on dicte le niveau des recettes et que vous subissez les dépenses, alors il n'y plus guère d'autonomie pour les Départements. Le Sénat, sous la direction de Gérard LARCHER a engagé début octobre des travaux sur la décentralisation. La Cour des comptes dénonce un financement des collectivités qui est à bout de souffle dans son rapport d'octobre 2022. Et on est réellement au bord de la rupture. Pas de compensation, les points d'indice, on subit le RSA et ses augmentations successives. Je vous rappelle qu'il y en a eu deux cette année donc on pousse les collectivités territoriales et les Départements à l'asphyxie. Dans ce contexte, on redoute tous ce retour des Contrats de Cahors et les contraintes qui lui sont liées. Il nous est demandé de limiter les dépenses réelles de fonctionnement à un taux de l'inflation réduit de 0,5%, on nous fixe un objectif par catégorie de collectivité, des objectifs, des sanctions, et des pénalités au cas où ceux-ci ne seraient pas atteints... Et après, on appelle cela de la confiance ? Comme si on ne pouvait pas faire confiance aux élus locaux qui gèrent en proximité, c'est consternant.

Les dépenses de fonctionnement dynamiques, ont augmenté de 7% pour la seule année 2022. La hausse se poursuivra en 2023 avec l'impact de l'inflation, la revalorisation du RSA, la

hausse du point d'indice, l'accompagnement des cas complexes dans le domaine de l'enfance – vous l'avez vu dans la décision budgétaire modificative que vous avez voté tout à l'heure –, la mise en œuvre du RIFSEEP et bien d'autres choses encore qu'on retrouvera en 2023 et les années suivantes avec des impacts importants sur le plan budgétaire. Totalement dépendant du robinet de Bercy, je l'ai déjà dit, la priorité politique est de donner une place importante à l'investissement, mais, et vous l'avez compris, l'augmentation des dépenses de fonctionnement viendra éroder notre capacité d'autofinancement et notre capacité d'investissement. Donc je vous appelle à la plus grande vigilance, il y a actuellement 9 APCP pour des projets structurants qui sont ouvertes depuis 2020 pour un total de 105 millions d'euros pour les 5 prochaines années, et je vous proposerai au cours de l'année 2023 d'inscrire aussi 5 nouvelles APCP de manière à sacrifier un certain nombre de projets, comme celui de la Jumenterie ou celui de l'ÉcoCampus de manière à pouvoir planifier nos masses budgétaires sur plusieurs années, et de manière à faire glisser ces crédits d'une année sur l'autre, en fonction de l'avancement des travaux. Car on constate que certains prennent du retard, et que d'autres peuvent être, au contraire, accélérés. Donc on affinera cette maquette des APCP au cours de l'année 2023.

Bien sûr, le Département poursuivra aussi ses politiques de solidarité, cela fait partie de nos missions obligatoires. On exercera les solidarités humaines et sociales, notamment auprès des personnes âgées, sur la base d'une inflation à 5,5%. C'est une indexation qui représente 730 000 euros. Je pense notamment aux services de soins à domicile, et à un autre effet conjugué qui stimule cette dynamique sur ces dépenses sociales : il y a aussi des effets sociaux-démographiques dans notre Département avec un net rebond du vieillissement, avec 14% de notre population qui franchit l'âge des 80 ans, contre 4% en moyenne ces cinq dernières années. Un très gros effectif lié au Papy-Boom et ses conséquences, et on est en plein dedans. Enfin, sur le champ du handicap, il s'agit de développer l'habitat inclusif en complément des actions d'adaptation des logements et des soutiens aux aides techniques, avec l'intervention des ergothérapeutes. Il s'agit aussi de promouvoir l'accueil familial pour permettre à des jeunes en situation de handicap de poursuivre en milieu ordinaire, mais aussi de renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie à travers l'Académie des métiers, et la proposition de faire des formations qualifiantes pour l'ensemble des métiers liés à l'accompagnement dans la vie.

Dans le domaine de l'insertion, le Conseil départemental poursuivra sa politique avec la mise en œuvre du Service public de l'Insertion et de l'Emploi, en partenariat avec Pôle Emploi. Il s'agit de pousser à fond le retour à l'emploi avec le SPIE lancé en juillet 2022. Il y a aussi la nouvelle programmation des fonds européens, le FSE+, et le Département souhaite poursuivre en tant qu'organisme intermédiaire dans la gestion des fonds auprès des différents opérateurs qui permettent le retour durable à l'emploi. Vous l'observerez tout à l'heure dans le schéma unique des solidarités, il y a tout le volet lié au pacte territorial d'insertion, et il s'agit d'un schéma unique, avec l'insertion, le handicap, la protection de l'enfance et la dépendance. Depuis 2021, le RSA connaît un plateau haut, même si on observe une légère baisse de 3,5% depuis quelques mois, mais on reste globalement sur un plateau haut du nombre de bénéficiaires du RSA, ce qui montre la nécessité de promouvoir et pousser à fond les différentes politiques départementales.

Une politique de l'enfance volontariste, vous savez que l'an passé, nous avons signé la charte du Pacte Enfance et donc l'année 2023 verra aussi des effectifs accrus dans le domaine de l'enfance, il s'agit aussi de poursuivre la diversification de l'accueil des enfants placés. Donc un accueil alternatif à celui de l'accueil institutionnel, il s'agit aussi d'améliorer l'accompagnement des cas complexes, parce que derrière la problématique de l'enfance, il y a aussi un trouble ou une pathologie à traiter, et il faut renforcer l'attractivité du métier d'assistante familiale et recruter en masse. Je vous rappelle qu'il y a des offres d'emploi qui sont publiées en permanence par le Conseil départemental en la matière. Il faut aussi faire de

l'insertion sociale une priorité dans l'accompagnement des jeunes vers la vie adulte, de manière à proposer un avenir à tous ces jeunes qui arrivent à la majorité.

On souhaite aussi une politique dynamique pour l'épanouissement de nos Terrifortains, et ça passe par les moyens alloués à l'éducation, et notamment dans les collèges. 2,7 millions d'euros de dotations allouées au fonctionnement des collèges, c'est un million de plus qu'en 2021, tout simplement pour tenir compte des renchérissements des frais liés au chauffage, à l'électricité, et bien d'autres choses encore. Et enfin, nous investirons 1,3 millions d'euros dans le domaine informatique dans nos collèges. Nous avons déjà deux collèges de faits : le collège Mozart et le collège Goscinny de Valdoie et nous prévoyons de renouveler la totalité du parc informatique de trois collèges en 2023, mais nous n'avons pas encore défini quel collège serait traité. Et bien évidemment, nous poursuivons notre politique de rénovation des gymnases fréquentés par nos collégiens. Pour l'année 2023, il y a 2,7 millions d'euros de crédits inscrits, et c'est notamment pour faire aussi face au gymnase de Rougement le Château, qui est en cours de rénovation. Dans le domaine associatif, nous voulons aussi maintenir les crédits d'investissements pour permettre aux associations d'investir dans du matériel. Et nous poursuivons notre politique de soutien sur le budget de fonctionnement auprès de 520 associations que nous aidons cette année avec un budget de 3,5 millions d'euros. Ça va du petit club de foot jusqu'au très grosses associations, comme le Granit, Territoire de Musiques, ou encore le Centre Chorégraphique.

En termes de grands équipements structurants pour le Territoire de Belfort, je vous ai parlé tout à l'heure d'ÉcoCampus, qui connaît un retard, et dans le cadre du CPER, on avait inscrit 2 millions d'euros, et je vous proposerai de créer une APCP en 2023 portant sur l'opération d'ÉcoCampus, parce qu'on est souvent appelé pour 500 000 euros et on ne les consomme jamais. Cela va nous permettre de sacrifier ces montants, sacrifier cette opération, auxquels nous sommes attachés localement et puis aussi de faire glisser les crédits si jamais ceux-ci ne sont pas consommés. Il s'agit aussi de prévoir les contrats de territoires en aidant à la fois et les communes et les EPCI, et de faciliter l'émergence de projets parce qu'il est plus que jamais important de soutenir les investissements et que, malgré le « Bouclier Énergie » qui a subi les renchérissements de la molécule de gaz, les communes font face à des fragilités budgétaires. On va l'observer dès les prochaines semaines, lorsque qu'elles prépareront leurs budgets pour 2023. On souhaite aussi poursuivre le renouvellement du Plan Gymnase, on est en pleine phase opérationnelle et ça aussi c'est structurant pour notre Département.

Il s'agit aussi de favoriser l'habitat, en permettant à des primo-accédants d'accéder à la propriété avec une aide du Conseil départemental à hauteur de 3 500 euros sur les frais de notaire. Cela fera l'objet d'une délibération au cours de cette séance. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce qui vous est proposé en matière d'attractivité et d'aménagement.

Il y a aussi le Ballon d'Alsace, qui fait l'objet de toutes les attentions avec le soutien d'investissement du SMIBA pour des projets qui sont en cours de gestation. Il y a la réhabilitation de l'Auberge du Ballon qui touche bientôt à sa fin, il y a aussi un plan d'action qui va être construit pour l'opération de Grand Site de France. On a franchi un échelon important et là, on doit décliner une contractualisation pour les trois prochaines années, avec des fiches actions dans différentes thématiques, ce qui va nous permettre d'accéder progressivement à la labélisation. C'est un processus long, mais sur lequel on progresse. Sur le site du Malsaucy, on va refaire les chemins de la Véronne et les parcours pédagogiques. Il s'agit aussi d'améliorer la gestion des déchets, et de renforcer la qualité écologique du site, classé Espace Naturel Sensible. Tout cela pour promouvoir les atouts environnementaux de notre Département. Enfin, nous pousserons aussi la signalétique via de nombreux axes cyclables qui nécessitent aussi de pouvoir mettre en valeur tous les centres d'intérêt de notre Département. Et je souhaite aussi que les entrées de notre Département soient valorisées, parce qu'on compte de nombreux ronds-points, et je trouve qu'ils sont assez peu entretenus

et assez peu valorisés, alors que ce sont les portes d'entrée directes sur notre Département, et cela mérite d'être plus valorisé.

Soutien à l'agriculture locale : le Conseil départemental du Territoire de Belfort est porteur du Projet alimentaire territorial, et qu'il vient coiffer les différentes initiatives portées par les différents EPCI. Il s'agit de permettre un accès à une alimentation locale de qualité, et aussi à l'éducation au bien manger, au bien vivre, et de lutter contre toute forme de gaspillage. Il s'agit aussi de préparer notre Département à faire face à des défis importants en matière environnemental, sur le plan énergétique et au changement climatique, réchauffement, manque d'eau prolongé. Il s'agit aussi de sensibiliser l'ensemble des publics à travers la Maison du Développement durable, que j'envisage sur le site du Malsaucy.

Bien sûr, il s'agit d'investir et de préparer l'avenir. Il s'agit aussi de négocier avec l'État dans les meilleures conditions le transfert de la Route Nationale 10-19 d'Héricourt à l'échangeur de Sevenans. L'État envisage de céder toute la 10-19, et s'il y a un accord de principe sur le réseau routier de 21 kilomètres pour qu'il soit intégré au réseau routier départemental, ceci nécessite des négociations. Je veux un point précis sur l'état général des ouvrages d'art, je veux un point précis aussi des enrobés de la 10-19, et je souhaite aussi un point précis sur les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien, dans quelles conditions ils ont transféré les services de la DDE. Après, on a tout le patrimoine à gérer, et en général, c'est du patrimoine en très mauvais état. Donc je souhaite un point précis, et c'est sur cette base là que se passera la négociation, de façon à ce que les intérêts du Conseil départemental soient préservés. Il ne s'agit pas de faire de l'argent sur le dos de l'État grâce au transfert, je veux juste que ce transfert se fasse en bonne et due forme avec une dotation calculée au plus juste pour ne pas pénaliser notre Département.

Nous allons aussi lancer les études pour le prolongement Nord-Sud de la RD 60, vous savez que c'est un projet structurant pour notre Département et son économie, et nous envisageons également la modernisation du réseau départemental, et nous investirons 4,3 millions d'euros sur les routes départementales pour le renouvellement des tapis routiers.

L'année 2023 sera la période de mise en œuvre du nouveau schéma départemental cyclable avec l'opération Thiancourt-Réchésy qui battra son plein. Un premier tronçon de 15-16 kilomètres pour la somme de 1.4 millions d'euros, et là aussi, une très opération, structurante pour notre réseau cyclable. En matière de protection des populations, nous accompagnerons le Service Départemental des Incendies et des Secours à hauteur 5,2, 5,3 millions d'euros et il s'agit de tenir de l'augmentation de la masse salariale de nos pompiers car le budget du SDIS, c'est 80% de la massa salariale. Donc il s'agit de tenir des évolutions dans la fonction publique, mais aussi de fournir du matériel, et donc nous investirons également au côté du SDIS au cours d'une délibération tout à l'heure 100 000 euros de manière à ne pas pénaliser le bloc communal.

Sur les bassins écrêteurs dans notre Département, qui permettent de baisser de 25 centimètres le niveau de la Savoureuse en période crue au niveau de la ville de Belfort. Et il s'agit d'investir un million d'euros sur les digues en 2023, et sur la période 2023-2028, il s'agit de planifier un million d'euros pour mettre en conformité nos ouvrages, et une étude de danger est actuellement menée pour s'assurer de la solidité des ouvrages, et de planifier les mises en conformité. Donc une APCP sera également proposée au cours de l'année 2023 pour les ouvrages d'écrêtement. Et cela se fera aussi en partenariat avec les EPCI concernés puisque les EPCI disposent de la capacité à lever les impôts GEMAPI, c'est-à-dire la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, donc tout cela doit se faire en bonne intelligence. Voilà les orientations budgétaires de 2023, au regard de la situation sociale, et la nécessaire intervention de nos services auprès des publics les plus fragiles, c'est une grosse masse de travail. Il y aura également la nécessité d'accompagner encore plus les communes et les EPCI dans les différents projets structurants de notre Département, car il en va de de

notre avenir, et même en période difficile, on doit veiller à maintenir des équipements de qualité, parce qu'il en va du bien vivre, et de l'attractivité de notre territoire. Merci pour votre attention, la parole circule. Monsieur FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président, je vous remercie. Je vais faire des remarques d'ordre assez général, étant donné que, pour l'heure, ce sont des orientations budgétaires, et que nous aurons le débat sur le budget le 15 décembre. Là, on a des ordres de grandeur, on a la programmation pluriannuelle d'investissement, et nous devons donc vous remercier pour les initiatives que vous avez prises à deux reprises cette année pour rencontrer le groupe d'opposition pour parler de la programmation pluriannuelle d'investissement en amont des séances. C'est toujours plus agréable lorsque que les choses se déroulent dans une ambiance de confiance cordiale, ça permet de transmettre l'information, et du point de vue démocratique, c'est beaucoup plus courtois. Et je me permets de le redire, c'est apprécié. Cela nous permet aussi de poser des questions en amont, et de ne pas user de séances de façon exagérée.

Je vais d'abord faire des remarques générales où, vous le savez, nous nous retrouverons à la fois sur un ou deux points, mais je n'en tirerai pas nécessairement les mêmes conclusions que vous. Sur le contexte particulier dans lequel nous nous trouvons, et sur le rôle que l'État se croit devoir jouer aujourd'hui. En nous débarrassant le plus possible de tout un petit jeu politicien, qui conduit, dans les collectivités, à se plaindre en permanence du rôle de l'État, il y a un virage considérable engagé par Emmanuel Macron. Il a largement intensifié des politiques libérales que je déplore depuis des années et des années, indépendamment de la couleur politique. Je critiquais déjà ouvertement un certain nombre des politiques engagées par Monsieur HOLLANDE et par ces prédécesseurs, je ne me suis jamais tue à ce sujet. Je dois dire d'abord que dans le contexte économique actuel, quand on parle de crise de l'inflation, il faut bien mesurer qu'on est dans une crise multiple et profonde. Et cette crise de l'inflation – qui est différente de celle des années 1970 – ne nous laisse que peu de marge sur le plan économique et social dans le pays, parce que, lorsqu'on avait une forte crise de l'inflation dans les années 1970, on n'avait, simultanément, de crise de la dette. On parle toujours de la dette publique et je veux rappeler que la dette privée est deux à trois fois supérieure à la dette publique. Et je ne parle que de la dette des entreprises, pas de celle des ménages. À la faveur de crise, et pendant de trop nombreuses années, l'attaque des libéraux contre les services publics a conduit à placer notre système de santé et éducatif dans un état de dysfonctionnement général, avec des agents dévoués, mais qui ont aujourd'hui perdu toute foi dans leur mission. C'est gravissime ce qui est en train de se passer.

Alors je reviens à la crise de l'inflation. Nous n'avons plus vraiment de ressort, parce que nous avons simultanément la crise de la dette, de la désindustrialisation – c'est-à-dire que le pays ne peut même pas vraiment compter sur ses forces productives pour remobiliser dans le contexte actuel – et puis, évidemment, la crise sociale, qui est d'abord la crise du travail et des rémunérations. Je prends un exemple – mais là aussi, le député BOUCARD pourra nous en dire un mot car il y a eu hier un débat budgétaire national qui était, j'imagine, intéressant, j'ai lu un certain nombre de choses là-dessus dans la presse ce matin –, mais avec une augmentation annuelle des salaires de l'ordre de 3,5%, et les chiffres qui oscillent d'un trimestre à l'autre sur l'inflation entre 6, 8 et parfois 10%, il n'y a pas besoin d'avoir fait Saint-Cyr pour comprendre que le gens vont prendre au minimum 3 ou 4, et au maximum 5 ou 6% de décroissance de leur pouvoir d'achat en 2022. Et ce dans un contexte qui était déjà très compliqué avant.

Je ne veux pas insister trop longtemps, mais cela veut dire une chose : à la mesure de ces crises, on sait déjà par avance que le Département, comme chef de file des politiques de solidarité va en prendre plein la gueule, excusez-moi l'expression. On va être au front. Et il va y avoir une tension qui va s'exprimer de plus en plus, on le ressent y compris à travers le comportement de nos concitoyens. J'en ai parlé avec le Président hier soir, C'est quelque chose qu'on constate tous les jours dans activités, et j'en ai parlé avec des agents qui sont

confrontés à une agressivité dans le contact public, et il ne faut pas minimiser ces choses-là. Parce que beaucoup de gens sont à bout. C'est aussi un vrai danger dans les relations des services publics de nos collectivités avec nos concitoyens tous les jours. Je ne veux pas les juger, mais je pense qu'ils sont parvenus à un état de saturation qui rend leur vie aujourd'hui très difficile, et de fait, aujourd'hui, lorsqu'ils sont aujourd'hui confrontés dans les services publics à de la documentation administrative, ou des réponses négatives quand ils ne rentrent pas dans les critères, leurs comportements deviennent parfois préoccupants. Je clos cette parenthèse.

Alors, l'État, et on le dit souvent ici, joue un jeu très dangereux avec les collectivités territoriales. On le sait en termes d'organisation territoriale, et dans la remise en cause de la libre administration de nos collectivités, car c'est de ça dont il s'agit et rien d'autre. On le voit encore avec les réflexes pavloviens des libéraux : l'État fait passer les collectivités à la caisse pour régler ses propres turpitudes. Je vais le résumer de la façon suivante pour bien me faire comprendre : à l'heure où je vous parle, la dette de l'État, c'est 2 350 milliards d'euros, et la dette totale de toutes les collectivités, et c'est important d'avoir en tête les ordres de grandeur, c'est 180 milliards d'euros, donc 12 fois moins. L'État vote le budget en déséquilibre depuis 1975, et le budget des collectivités est obligatoirement à l'équilibre. L'État finance le fonctionnement par la dette, et pour les collectivités, c'est interdit. Il suffit juste d'évoquer ces trois éléments là, pour comprendre de façon résumée que l'État, y compris à travers la Cour de Comptes et de ses bébés régionaux, se permet de donner des leçons aux collectivités, est insupportable. En fait, c'est le centre CHU qui se fout de la boîte à pansements. Et c'est gravissime parce qu'il y a je pense dans nos collectivités, des élus et des fonctionnaires, qui, dans un système de contraintes extraordinaire, dans le Territoire de Belfort comme ailleurs, œuvrent en contact avec la population, et ayant toujours défendu l'État par principe, non pas dans ses décisions, mais par principe. Et je dois que je suis très inquiet de la dérive dans laquelle Emmanuel MACRON et sa majorité politique engagent nos politiques publiques. C'est dangereux parce que ça crée de la division profonde dans le pays.

Il y aussi un mot que j'aimerais évoquer autour de ce que j'appelle « l'écologie comptable » parce qu'il y a un piège et un risque fondamental auquel nous sommes confrontés, et peu de gens en parlent. Les plans d'apurement et de redressement de la dette publique ont tous échoué depuis 1995. Depuis 1995, la seule ligne des politiques publiques en France, c'est de résorber la dette, et pourtant, elle n'a cessé d'augmenter. C'est factuel. Et je vois aujourd'hui une tentation très dangereuse qui consiste à profiter de la crise écologique pour verdir les politiques d'austérité. Et c'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai toujours refusé le terme de décroissance, et que j'utilise celui de sobriété avec parcimonie. Cela sert de prétexte aux délires comptables des libéraux, voilà la réalité aujourd'hui. Le risque, c'est que l'écologie, récupérée par les libéraux, servent à justifier aujourd'hui et demain des politiques publiques profondément inégalitaires. C'est pervers, on fout la trouille aux gens avec des sujets sérieux et des enjeux réels, mais sur le thème catastrophiste pour leur faire avaler la pilule de l'austérité. Le principe actif est resté le même : des politiques de restriction, de libéralisation des services publics, de rétractation de la puissance publique, de modération salariale. Mais l'excipient a changé de couleur : il est vert et sucré – enfin sucré, il a un goût amer surtout – et il y a une entourelle là-dedans qui nous fait mesurer l'effet dévastateur au plan social. Parce qu'avec le portrait qu'on fait de la situation au niveau planétaire, et qui repose, j'insiste, sur des réalités, ça favorise les sacrifices qu'ils sont prêts à faire. Mais il y a une asymétrie des sacrifices dans le pays dont on a déjà mesuré les premiers effets, dans ce pays, avec la crise des Gilets jaunes, et dont il faut dès à présent envisager qu'il y aura des rebonds, sans doute sous d'autres formes. Mais ça ne va pas calmer la population, et c'est qui me paraît aujourd'hui le plus important.

Sur les éléments concrets, il y a deux ou trois petites choses sur lesquelles nous avons des questions à vous poser, parce que je reste très très interrogatif : c'est la fameuse histoire du transfert de la RN 19. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on s'engage dans une affaire

pareille. Je ne comprends pas, mais si c'était le cas, ça ne me poserait pas de problème de soutenir une opération pareille. Mais là aussi, il y a une question logique : Monsieur le Président, vous-même, vous constatez tous les jours la façon dont l'État essaie de faire les poches des collectivités, je viens d'en parler. Ça fait des années et des années que les transferts de charges vers les collectivités sont opérés toujours au déficit des collectivités. Mais comment pouvez-vous imaginer une seconde qu'une opération de transfert comme celle-là puisse se faire à l'équilibre sur le plan comptable pour l'État ? Pourquoi voudriez-vous que l'État se débarrasse d'infrastructures, de routes nationales s'il ne le fait pas, encore et toujours, d'abord pour des raisons comptables ? Et si pour l'État, ça réduit la facture, c'est ce que ça va l'augmenter pour nous. Là, il y a un effet de vases communicants évident. Il n'y a aucune dynamique sur ces choses-là, c'est de l'entretien ou de l'investissement. Et je le dis à titre de projection pour l'avenir : si l'idée nous parvenait demain de faire passer cette route en deux fois deux voies, on va faire comment ? Nous, on ne pourra jamais le faire. Vous le savez. Vous avez une petite idée des coûts que peut générer une affaire pareille. C'est, au bas mot, une centaine de millions d'euros pour aller jusqu'à la frontière suisse. Je parle en ordre de grandeur. Je sais bien que nos voisins de Haute-Saône et du Doubs font la même chose mais ça ne veut pas dire qu'on doit faire comme eux. Il faut résister à ce genre de chose parce que sinon Galilée aurait continué à penser que la Terre était plate puisqu'il était minoritaire à penser que la Terre était ronde. Vraiment, je vous pose la question sans aucune accusation, Monsieur le Président, quelle dette nous a laissé l'État sur la question du RSA ? Combien a-t-on pris en charge et combien nous doit-il ? Vous l'aviez dit l'an dernier, je crois qu'on tourne autour des 200 millions d'euros. Vous l'avez vu faire et refaire. Implacable depuis des années, toujours dans la même logique, et pourquoi voudriez-vous que ce transfert réponde à une autre préoccupation que celle de faire des économies sur notre dos ? Et cela aura un impact potentiel sur les habitants du Territoire de Belfort et sur nos infrastructures, parce que je pense qu'il y a un vrai enjeu à terme, à obtenir que notre autoroute A36 puisse être croisée par une deux fois deux voies qui va de la Haute-Saône jusqu'à la Suisse. Et là, si on n'accepte le transfert, je ne vois pas, cela m'échappe.

Il y a une chose aussi, et je terminerai par ce point parce que j'ai été suffisamment long, mais qui me préoccupe, sur les investissements. Vous le savez, lorsqu'il y a eu le nouveau plan avec la grosse décision budgétaire modificative à la fin du printemps dernier, vous avez eu de la part de votre opposition, un regard plutôt bienveillant sur ces investissements – et nous réclamions certains d'entre eux depuis des années. Ce que je remarque sur la PPI – on en a parlé un peu hier soir –, c'est qu'il faut bien sûr une mise à niveau, et, nous en sommes conscients, des équipements de l'instrument de la collectivité dans un certain nombre de domaines. Que ce soit la remise à niveau du parc de véhicules, les travaux sur sites départementaux, la rénovation des infrastructures informatiques, les Archives Départementales – on pourra en reparler, je pense que la ville de Belfort, et nous à sa suite, commettons une erreur d'une certaine façon, je pense qu'il existe des hypothèses beaucoup moins onéreuses. Il y avait eu des plans qui avaient été travaillés pour prolonger le parking existant aujourd'hui, bref je ne veux pas rouvrir ce dossier, ça ne servirait pas à grand-chose -, je note un déséquilibre entre les investissements, disons, destinés directement aux services des populations, et des investissements internes, où, quelque part, on se centre un peu trop sur nous-mêmes, sur l'institution elle-même. En même temps, je le dis, il y a besoin d'une mise à niveau, j'en suis conscient, mais je crois que dans la période qui vient, ce serait bien de ne pas trop en rajouter, parce que si, en plus, les citoyens ne constatent pas eux-mêmes les investissements, s'ils ne voient pas de leurs propres yeux à quoi servent leurs impôts, en pleine période difficile, ça va être une vraie difficulté pour la collectivité. Je m'en arrête là et je vous remercie.

Florian BOUQUET : Madame JABER.

Samia JABER : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas développer de façon redondante tout ce qui a été dit par mon collègue. Je voudrais faire deux remarques

complémentaires sur votre proposition budgétaire. Je suis très étonnée de voir que votre orientation budgétaire présentée aujourd'hui est totalement silencieuse concernant la crise énergétique que nous traversons. Vous ne réagissez pas à cette crise comme vous avez pu le faire, vous l'avez fait et nous l'avons approuvé au moment de la crise sanitaire par exemple, il y a eu des décisions prises d'une mobilisation forte des services d'accompagnement, d'enveloppe dédiée – je pense notamment au million qui a été mis sur la table pour aider les associations par exemple -, et là, dans votre projet, il n'y a rien concernant cette crise pourtant majeure, qui va très fortement impacter l'ensemble des habitants de notre Département. Ceux qui sont en difficulté socialement, on les connaît déjà, mais là, il y aura peut-être aussi une frange de la population qui va basculer elle aussi dans une précarité énergétique dont on ne tient pas compte du tout dans votre proposition budgétaire. Donc, rien sur la précarité énergétique qui va exploser, la flambée des prix va sans doute faire basculer des centaines de ménages dans la difficulté, vous n'apportez aucune réponse dans cette proposition.

On peut évidemment louer, concernant la question de l'habitat, votre volonté d'accompagner l'accession des primo-accédants, moi je ne suis pas opposée. Si on peut le faire, je trouve que c'est très bien dans une période où les ménages auront de plus en plus de difficultés à accéder à la propriété, et je pense évidemment aux ménages dont les revenus sont les plus faibles, qui se voient refuser de façon massive les autorisations de prêt. Donc c'est un petit plus qui pourra être apporté est une bonne chose, et je m'en félicite et je vous en félicite.

Par contre, rien sur l'explosion du coût de l'énergie, pour l'ensemble des ménages mais aussi pour les locataires HLM, ceux qui sont aujourd'hui en chauffage individuel par exemple. Qu'est-ce qu'on va faire pour accompagner le bailleur social qui est dépendant de notre collectivité quant à l'explosion de la facture énergétique ? On ne propose rien en amont et on ne propose rien en aval, c'est-à-dire que vous ne proposez pas de politique préventive par rapport à cette précarisation qui pourrait être une enveloppe exceptionnelle cette année pour faire face à ses coûts. Et vous ne proposez rien en aval, notamment sur la question du FSL. Alors il y a deux façons de réagir dans ce genre de situation : soit on met très vite en place une politique exceptionnelle pour éviter la catastrophe, soit on prévoit la catastrophe, on prévoit d'intervenir de façon massive pour ne pas laisser les ménages en difficulté, notamment dans le cadre du FSL. Et je ne vois rien des deux, puisque même votre Fonds Social Logement n'a pas été abondé de façon exceptionnelle et forte, on aurait pu s'y attendre. Donc c'est la première remarque que je souhaitais faire.

La deuxième, on en discuté hier, je souhaitais le dire en séance publique même si on a un rapport dédié à la séance permanente après mais celle-ci n'est pas publique, nous avons, dans le cadre de nos mandats, les uns et les autres, des possibilités de financer des associations de notre canton dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Associations appelé le DFAL. Donc jusque-là, toutes ces années, que ce soit dans les mandats précédents – où vous siégiez d'ailleurs –, où au début de votre mandat, il n'y a jamais eu de difficulté. Cette année, nous remarquons un changement d'attitude vis-à-vis des élus de l'opposition, qui, je le rappelle, ont été élus de la même façon que l'ensemble des élus qui siègent autour de cette table, et qui ont eu la majorité des voix sur leurs cantons, et qui doivent évidemment être traités justement et équitablement sur la question des associations des cantons. Jusque-là, nous avons un Fonds Départemental qui était divisé de façon équitable en fonction du nombre d'habitants, et que les élus géraient directement. Vous avez mis en place un fonds mutualisé dans le cadre de ce même FDAL, nous nous en étions félicités également, ça permettait d'aider des manifestations ou des manifestations exceptionnels, ou des associations. Nous avons d'ailleurs participé à deux ou trois reprises à ces réunions de distribution de fonds mutualisés, qui est toujours un fonds proposé à l'ensemble des élus et des cantons. Cette année, nous n'avons pas reçu d'invitation, et surtout, nous n'avons pas été associés à la distribution de ce fonds, qui n'a respecté ni les procédures, ni les règles. Donc cette procédure, je l'ai dit, vous ne nous avez pas associé, vous ne respectez même pas les règles puisque nous avons vu apparaître des associations pour lesquelles vous proposez un

financement. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'un problème de choix d'association ou d'une somme d'argent, je tiens à le préciser, c'est juste la méthode qui ne nous convient pas. Nous ne sommes pas défavorables à donner à tel ou tel, simplement, nous souhaitons être associés, pour que l'ensemble des cantons soient représentés, et l'ensemble des dossiers soit équitablement défendu. Voilà, merci.

Sébastien VIVOT : Oui, je vais répondre pour le FDAL. Effectivement initialement, nous avions prévu une réunion d'arbitrage qui a été annulé pour diverses raisons. Entre temps, vu l'ensemble des dossiers, je rappelle que l'ensemble des demandes a été traité, qu'on n'a pas de problèmes de crédits parce qu'il nous reste même des reliquats, tant sur le fonds mutualisé que sur le fonds traditionnel du FDAL. Comme vous l'avez dit, ce sera traité en commission permanente, et on le rebasculera sur 2023. Donc aujourd'hui, moi je n'ai pas l'habitude de faire des réunions qui ne servent à rien, du moment que toutes les demandes exprimées ont pu être remplies, je ne voyais plus la nécessité de faire l'arbitrage. Il n'y a pas d'arbitrage à faire, 100% des demandes ont été satisfaites, du moment qu'elles rentraient dans le dispositif.

Ensuite, le problème particulier... Monsieur FAUDOT, vous nous cassez les pieds sans arrêt, vous n'avez aucune politesse. Je suis en train de répondre sur une question que vous posez, vous n'avez même pas la courtoisie de m'écouter. Comme ça ne vous intéresse pas, je ne vous réponds plus, et c'est tout.

Florian BOUQUET : Pour ça, je retiendrai que 100% des dossiers ont été satisfaits en intégralité. Voilà. Tu voulais répondre sur le logement social, Marie-Hélène ?

Marie-Hélène IVOL : Oui, rapidement, sur le logement social, vous savez très bien Madame JABER, qu'on n'a pas la main sur les charges, les locataires doivent payer leurs charges en fonction de ce qu'ils dépensent. On essaie de les accompagner au mieux, en modifiant les appels de charge de manière à ce que la régule qui va arriver au printemps prochain, soit la plus fluide et la plus basse possible. Donc effectivement, c'est compliqué, mais on essaie de les accompagner. L'accompagnement se fait aussi par le fort investissement que l'on fait sur les réhabilitations thermiques de nos bâtiments, ou en tout cas ceux qui sont le moins vertueux, ceux avec des étiquettes très basses. Donc ça, vous pouvez le voir tous les jours sur votre canton au niveau des Résidences, ce travail que l'on fait auprès des locataires de manière à les accompagner là-dessus. Aujourd'hui, on n'a pas encore l'impact sur cette problématique d'augmentation des fluides, je pense qu'elle va apparaître plutôt en 2023, au moment de cette fameuse régulation des charges. Et le FSL, de toute façon, on peut l'abonder tout au long de l'année en fonction de besoins qui apparaîtront sur les dossiers qui seront déposés. Donc le travail du bailleur social principal se fait quotidiennement auprès des locataires. On sait que l'année 2023 va être une année compliquée, et on sera très attentifs.

Loubna KETFI-CHARIF : Je voudrais juste compléter pour le FSL. Concernant le bilan 2021, qui va être présenté la semaine prochaine auprès des partenaires en comité de pilotage. On a adapté temporairement le règlement intérieur du FSL pour justement s'adapter au contexte de la crise, qui n'était pas celle de la crise géopolitique, et celle des fluides qu'on a pu connaître, mais déjà celle de la pandémie qu'on a pu connaître auparavant. On a également augmenté le plafond des ressources, en justifiant d'une baisse des ressources imputables à la crise d'au moins 20% également. Si ça peut vous rassurer concernant le FLS, Madame JABER.

Florian BOUQUET : Et toujours dans le domaine du FSL, dans le cadre de la décision budgétaire modificative, il y a eu un abondamment de 50 000 euros de crédits supplémentaires pour terminer l'année 2022, et répondre à ces besoins. Donc pour le budget primitif de 2023, l'enveloppe ne sera pas inférieure à ce qui a été constaté pour l'année 2022. Je tiens quand même à le préciser.

Concernant la RN 10-19, il faut savoir que l'État veut s'en séparer. Effectivement, je me méfie toujours des transferts de compétence, parce que si on est toujours désireux que les décisions soient prises au plus près des administrés, il y a parfois des mauvaises affaires. On l'avait déjà vu sur le patrimoine, lorsqu'il y a eu le transfert des DDE dans un premier temps. Et aujourd'hui, il est question de transférer la route nationale. Nous, sur notre réseau départemental, nous comptons 21 kilomètres de route nationale. La loi 3DS permet d'opérer ce transfert, soit aux Départements, soit aux Régions. La Région n'est pas du tout intéressée parce que l'ingénierie et l'expertise se trouve dans les départements. Elle ne rentrera pas dans ce champs-là. Effectivement, avec mon collègue de Haute-Saône et mon collègue de la Haute-Marne, nous sommes favorables tout le tronçon de la RN 10-19, chacun pour nos tronçons concernés. Ensuite, le fait de reprendre ce pilotage, c'est la perspective de voir se réaliser rapidement la mise en deux fois deux voies du tronçon Héricourt-échangeur. C'est un tronçon qui est extrêmement dangereux, et je rappelle que sur la commune de Banvillars, vous avez un décès par an sur cette route. Donc la mise en deux fois deux voies doit voir rapidement jour, et ça, lorsqu'on le traitera en local, ce sera beaucoup plus simple. Je dois dire qu'en 2019, nous sommes tombés un protocole d'accord qui prévoyait que l'État s'engageait à hauteur de 12 millions d'euros. Nous avons formulé la demande que de nouveaux crédits routiers soient inscrits dans le cadre du CPER de deuxième génération. Parce qu'au départ, ce n'était pas acquis, au motif que les premiers crédits de mobilité du premier CPER ont été intégralement consommés. Donc nous avons obtenu la possibilité d'avoir de nouveaux crédits dans le cadre du nouveau CPER qui engagerait aussi l'État et la Région, la Région s'engageant à hauteur de 25%. Ce n'est pas mince, et il faut tenir compte de ce qui a été fait au niveau de la Haute-Saône, dans le contournement de nombreuses villes, et la région a renouvelé son intervention pour les opérations Héricourt-échangeur. Après, pourquoi reprendre ? Il y a aussi un cas de figure, dans lequel le législateur a prévu que soit repris en repère, le niveau d'investissement de ces cinq dernières années. Et en la matière, l'État a aussi fortement investi dans notre Département sur la RN 10-19 et l'échangeur, donc tout cela rentrera en compte. Et il vaut mieux partir sur un référentiel haut qu'un référentiel bas. En termes de dépenses de fonctionnement, ils regarderont les trois dernières années. Ce sera la moyenne des trois dernières années, sauf que – et c'est là que ça fait débat – sur ces trois années, il y en a eu deux où il y a eu le COVID, et ça a travaillé au ralenti. Donc il ne faut pas être dupe non plus. Je vous ai toujours dit que le Conseil départemental, s'il n'entend pas faire ses choux gras sur cette opération de transfert, je souhaite une évaluation de la charge transférée de manière à ce que celle-ci soit fixée au plus juste. Ensuite, nous avons délibéré au mois de juin pour manifester notre intérêt à reprendre ce tronçon de RN 10-19, mais ça ne laisse rien présager de la suite. Ça permet d'ouvrir le débat avec le Préfet de région et les services de l'État. Donc nous avons délibéré le 30 juin dans ce sens-là, il n'y a pas eu de vote contre, vous vous êtes tous abstenus, vous n'avez pas voté contre. Donc il y a quand même un intérêt à ce que l'opération se fasse. Donc là-dessus, je veux rester pragmatique : on ouvre le débat avec l'État, j'ai signé un courrier encore hier au Préfet de région et au préfet du Département pour réaffirmer ce que je viens de vous dire. Et dès lors que le débat sera ouvert, si les choses me semblent conformes et acceptables pour le Territoire. Oui, on reprendra, et ça redonne aussi la légitimité à notre service des routes, ça nous donnera aussi un champ d'action important, parce que c'est un axe structurant de notre Département.

Vous avez aussi abordé les investissements. Je note que vous avez relevé qu'effectivement, s'assurer du fonctionnement de la collectivité est extrêmement important. C'est une fusée à deux étages, avec un étage où il y a un plan d'action pour l'ensemble des administrés, et il y a un étage où il faut aussi apporter les outils nécessaires à l'exercice de nos missions. Et je veille aussi à fournir à nos salariés un outil informatique assez costaud pour être efficaces, se protéger également, parce qu'il est aussi question de la sécurisation des données. Il est nécessaire aussi de prévoir le stockage de ces données. Et il est aussi important de fournir des véhicules de bonne qualité à nos salariés. Je rappelle que la moitié de la flotte a près de dix ans, donc il est aussi nécessaire de nous adapter, et de fournir sans cesse à nos agents

des outils convenables et opérationnels, que ce soit sur le plan informatique, sur la bâtiminaire où nous sommes aussi confrontés à la loi tertiaire qui nous impose 60% d'économie d'énergie sur nos bâtiments publics, et il s'avère qu'un certain nombre de bâtiments publics, centres d'exploitation des routes qui sont particulièrement énergivores. Et il faut peut-être se questionner sur la nécessité de créer un nouvel outil, de rassembler aussi, d'avoir moins de sites, moins de centres d'exploitation des routes, peut-être aussi une imprimerie installée dans un endroit plus convenable, plus stratégique, plus fonctionnel ; c'est l'occasion aussi de réfléchir à avoir des outils moins énergivores pour satisfaire les obligations de sobriété énergétique. Et un outil fiable, c'est aussi un service public de qualité. C'est ça qui est important : c'est le service rendu à la population.

Voilà un peu les orientations budgétaires. Il en sera tenu compte, en tout cas, moi j'ai souhaité accélérer pour tout vous dire. C'est vrai que ce printemps, j'ai rencontré les deux groupes d'opposition pour vous expliquer que la tendance à la hausse des taux d'intérêt était particulièrement inquiétant. J'avais acté le fait qu'en faisant remonter un certain nombre d'investissements, qui étaient prévus sur 2023, 2024, 2025, le fait de les faire remonter sur l'année 2022 pour compenser un grand emprunt de 10 millions d'euros au mois de mai. Oui, ça nous a permis d'obtenir des taux bon marché, et je le dis : à l'époque, nous avons emprunté à 2,30 en taux fixe sur une durée de 15 ans. C'était particulièrement compétitif, nous avons souscrit 10 millions, et aujourd'hui, je regretterais même de ne pas avoir emprunté 14 ou 15 millions. Parce que, entre mai et octobre, nous avons pris un point supplémentaire. Donc là, je remercie aussi les élus de la majorité, vous-mêmes, tous, d'avoir accéléré le tempo des investissements, parce que cela nous a permis d'emprunter bon marché.

Voilà pour les orientations budgétaires 2023. Il vous est demandé de prendre acte qu'un débat a eu lieu les orientations 2023 de la collectivité. Je rappelle aussi qu'en matière de budget – parce que dans deux mois, le 15 décembre, nous allons voter le budget primitif 2023. Quand vous comptez la masse salariale de la collectivité, c'est 35 millions d'euros. Vous ajoutez le RSA, 28,3 millions. Vous ajoutez l'APA, le handicap, 38 millions d'euros. L'enfance, 19,1 millions. Le SDIS, 5,3 millions. Les collèges, 2,3. La vie associative, 1,7. Vous avez déjà consommé 130 millions d'euros de budget. 130 millions, c'est 87% de l'enveloppe. Donc rien qu'avec nos missions, l'enveloppe budgétaire 2023 a déjà été consommée à 87%, c'est déjà figé. Donc le début d'orientation budgétaire qui s'ouvre aujourd'hui, il se fait à l'épaisseur du trait, c'est les 13% manquants, c'est tout. Je vous le dis : le budget est fait.

Bien, vous avez tous pris acte qu'un débat a eu lieu ? Alors je fais voter que tout le monde a pris acte du débat sur les orientations budgétaires. Voyez, des fois, on se contorsionne, mais nos activités étant dans l'humain avec un certain nombre de dépenses, masses salariale, collèges etc... Et là, on n'a parlé que de fonctionnement, et pas encore d'investissements. Il ne reste plus que 13%, et on n'a pas encore parlé d'investissements. Bien, écoutez, je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

CD 20221020_8 – Acquisition de l'ensemble immobilier La Jumenterie
à Saint-Maurice sur Moselle (Vosges)
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Je vous propose à présent d'entamer le chapitre Aménagements, développement et partenariats territoriaux, c'est le point numéro 8. Point numéro 8, c'est l'acquisition de la Jumenterie à Saint Maurice sur Moselle, on avait anticipé, c'est un équipement qui accueille des enfants sur lequel on avait des vues au Ballon d'Alsace, et on a souhaité en faire l'acquisition. J'ai souhaité accélérer le tempo et je remercie toutes et tous d'avoir accepté ce principe parce qu'aujourd'hui il nous permet de procéder à cet équipement sur l'exercice budgétaire 2022, si vous en décidez ainsi. Donc, je le rappelle, le Département intervient beaucoup dans le domaine de l'enfance, des adolescents, dans les ESD et le pôle éducatif, pour les mineurs confiés à l'ASE, et nous menons des actions d'inclusion notamment sur le site du Malsaucy à destination des enfants accompagnés au titre des mesures de protection de l'enfance. Et par ailleurs, les séjours de longue durée, les séjours longs de proximité pour les mineurs de 4 à 17 ans sont organisés régulièrement sur le site de la Jumenterie. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'il y a eu ce projet de vente, que le Conseil départemental a manifesté son intérêt. J'ai même proposé à nos homologues des Vosges de s'associer à cette opération avec nous, et ils ont décliné, soi-disant pour des raisons budgétaires. Donc je vous propose d'acquérir ce site de la Jumenterie, un site de 13 hectares de terrain, avec des surfaces bâties de 1850 mètres carrés de locaux d'activité, enseignement, loisir, restauration. Et il y a 700 mètres de parties pour les logements collectifs, des dortoirs pour nos gamins. Il y a également un télésiège, une aire de jeu, un mur d'escalade, une tyrolienne, et, très important, une station d'épuration. Le prix de vente est établi à 1 260 000 euros, dont 200 000 liés au bien mobilier, c'est-à-dire literie, lingerie, vaisselle, matériel de cuisine etc. Une dameuse, c'est important, et il y a du matériel de sport, notamment des skis et des raquettes. Donc 200 000 euros de biens mobiliers, et donc 1 060 000 de bien immobilier. Le prix est inférieur à l'estimation des domaines, je vous le rappelle, que l'estimation des domaines indiquait 1 400 000 euros. Nous sommes 10% en dessous.

Et je vous propose de procéder à l'acquisition de cet ensemble immobilier, 13 hectares, 1 850 mètres carrés de locaux, et 700 mètres carrés de dortoirs, avec les 200 000 euros de matériel laissé sur place. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Ce sera un vrai plus pour l'ensemble de nos enfants, je pense notamment aux enfants placés chez des assistantes familiales. Et pour ces assistantes familiales, vous savez qu'il y a un problème d'attractivité du métier parce qu'elles s'occupent des enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Et le fait de proposer une forme de répit à ces assistantes familiales, en mettant les enfants au vert pendant deux jours, cela permet aussi de soulager les assistantes familiales, et j'attends un grand plus pour les conditions de travail. Merci de votre confiance.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Ian Boucard, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Emmanuel Formet

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

13 voix pour

CD 20221020_9 – Création d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'une résidence principale pour les primo-accédants : Passeport Accession 90
Rapporteur : Pierre Carles

Florian BOUQUET : Point numéro 9, la création d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'une résidence principale pour les primo-accédants dans le Territoire de Belfort. Je laisse la parole à Pierre CARLES qui va vous présenter le Passeport Accession 90.

Pierre CARLES : Oui, Monsieur le Président, chers collègues et amis, donc la création d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'une résidence principale pour les primo-accédants comme Passeport Ascension 90. La politique de l'habitat est l'une des dimensions de l'aménagement du Territoire, et de la solidarité territoriale. Elle participe à l'attractivité de notre Territoire. Le Département a, dans son action, la volonté de contribuer tant à l'accueil des nouvelles populations que de favoriser le maintien des jeunes actifs sur Territoire, et également d'agir sur l'offre résidentielle afin qu'elle réponde aux besoins de la population dans les différentes étapes de la vie. Dans le cadre de sa politique publique de l'habitat, le Département souhaite accompagner les ménages primo-accédants dans l'acquisition de leur résidence principale.

Ainsi, il est proposé de mettre en œuvre un nouveau dispositif appelé Passeport Accession 90, qui permet la prise en charge, sous certaines conditions, d'un montant forfaitaire des frais de notaire, qui sera versé sous forme d'aide à l'acquéreur. D'une part, cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de répondre aux enjeux de maintien de la population dans le département, et de créer un contexte favorable notamment à l'arrivée des jeunes ménages. D'autre part, l'objectif est d'inciter les populations à accéder à la propriété de leur résidence principale en les aidant financièrement dans cette démarche.

Le marché des acquisitions dans le Territoire de Belfort est soutenu avec 2 000 transactions annuelles. Par ailleurs, les notaires observent un regain d'intérêt des acheteurs pour les zones rurales, et cela est particulièrement vrai sur notre territoire, encouragé par le déploiement de la fibre optique, et une volonté d'avoir une meilleure qualité de cadre de vie. Le dispositif proposé dès 2022 a pour vocation à être pérenne sur l'ensemble de la mandature, le budget primitif 2022 prévoyait pour se faire une somme de 50 000 euros. Une commission sera créée pour l'attribution des aides. Par la délibération suivante, à l'ordre du jour et au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil départemental d'approuver la création du dispositif Passeport Accession 90, aide à l'acquisition d'une résidence principale par des primo-accédants ainsi que le règlement d'intervention et ses annexes joints au présent rapport, de donner délégation à la Commission d'acquisition des aides pour examiner et statuer sur les demandes d'aide éligibles, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer des courriers relatifs aux décisions de la Commission d'attribution des aides aux bénéficiaires, et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Florian BOUQUET : Merci Pierre. C'est effectivement un sujet extrêmement important. Je crois que c'est aussi important d'envoyer un signal à notre jeunesse – et aux moins jeunes, parce que je peux vous dire, les deux premiers qui ont manifesté leur intérêt pour le dispositif, ce sont des personnes un peu plus âgées, qui sont locataires du parc HLM, et qui voudraient faire l'acquisition de leur logement. Ce sont des primo-accédants, et moi je n'ai pas de problème là-dessus mais je crois que c'est un vrai coup de pouce sur les frais de notaires de 3 500 euros. En plus, vous le savez, l'essentiel des frais de notaires, c'est le Conseil départemental qui les touche, et le *turn-over* se produit généralement assez vite. Un jeune couple qui s'engage, ou une personne âgée qui achète, le *turn-over* peut se générer assez vite. Voilà, ça peut être un bon coup de pouce, et intéressant en termes d'attractivité. J'ai souhaité effectivement qu'on se concentre sur l'habitat plutôt ancien, à partir de 15 ans, ce qui permet à des jeunes ménages de s'engager dans des travaux d'isolation, de restauration, et d'amélioration des performances énergétiques. Cela nous permet déjà, avant de croquer de foncier nouveau et des constructions neuves, d'exploiter l'existant et de l'améliorer. C'est cela

qui est aussi important et je pense que ça peut être une véritable opportunité, notamment pour les plus jeunes. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je ne reviens pas sur notre position sur ce dossier vu que j'en ai parlé juste avant mais j'ai une petite remarque. Cela m'a choqué, ou plutôt fait sourire : c'est la première fois que je vois dans un document de demande d'aide que le nom du Président arrive en entête, « le Président Florian BOUQUET vous propose un dispositif... », je n'avais jamais vu ça, je pensais qu'on était dans des démarches plus institutionnalisées et je crois vous reprenez les dossiers FSL – sauf si vous les avez modifié entre temps –, et je n'avais jamais vu ça. C'est un peu limite, mais bon. La photo de votre campagne, ce sera plus direct ?

Florian BOUQUET : Ne vous inquiétez pas, c'est le dispositif du Conseil départemental. Je ne l'avais même pas remarqué. Bien, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougine, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221020_10 – Création d'une « Commission Passeport Accession 90 » en charge de l'attribution des aides à l'acquisition d'une résidence principale dans le Département du Territoire de Belfort pour les primo-accédants
Rapporteur : Pierre Carles

Florian BOUQUET : J'ai souhaité aussi qu'il y ait une commission *ad hoc* qui soit constituée parce que ce n'est pas seulement Florian BOUQUET qui attribue ces aides. Je vous proposais donc de désigner, en titulaire, Pierre CARLES, Marie-Hélène IVOLL, Christian RAYOT, parce qu'il pilote l'opération de d'amélioration de l'habitat, l'OPAH sur le territoire, et je vous propose, en suppléants, Marie-France CEFIS, Loubna KETFI-CHARIF et Isabelle MOUGIN. Cela vous va ?

Isabelle MOUGIN : Simplement une proposition de modification de la composition. Nous souhaitons, au niveau du groupe, Samia JABER en remplacement de Christian RAYOT.

Florian BOUQUET : Oui, mais moi je mettais Christian RAYOT parce qu'il pilote l'OPAH du Sud-Territoire. Et puis, c'était bien d'avoir quelqu'un hors Belfort, parce que vous m'auriez reproché de n'avoir pas pensé qu'au Grand Belfort. Je vous connais. Christian RAYOT pilote l'OPAH, je trouvais cela très positif pour le Sud-Territoire.

Bastien FAUDOT : Je voudrais faire un tout petit point de méthode. Sur ce genre de truc, on pourrait échanger en amont de la séance plutôt qu'on les découvre d'office quelque part dans les documents. Cela nous permettrait de nous caler.

Florian BOUQUET : Donc je vous confirme que votre groupe a été consulté et que ça n'a pas fait l'objet de remarque.

Bastien FAUDOT : Non, nous n'avons pas été consultés, excusez-moi, on l'a découvert dans le rapport. Nous n'avons pas été consultés, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : En tout cas moi, je propose une mesure de bon sens que Monsieur RAYOT soit titulaire. Madame MOUGIN, soit vous voulez laisser votre place à une autre suppléante, en soi, ça ne me gêne pas. Mais j'ai trouvé cela équilibré qu'il y ait quelqu'un du Sud-Territoire. Alors Madame MOUGIN, vous restez suppléante ou pas ?

Isabelle MOUGIN : On fera une autre proposition de *switcher* entre titulaire et suppléant parce que je ne suis pas sûre que Christian RAYOT soit disponible, il arrive souvent qu'il ne vienne pas à ce genre de commission.

Florian BOUQUET : Il n'y aura qu'une par an. Une par an, et ce sera purement administratif. Il y en aura pour une demi-heure. Allez, on y va comme ça ? Merci à vous. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, je me permets juste d'être insistant sur une chose pour l'avenir. Parce qu'en plus c'est pénible de régler ces questions-là en séance. Est-ce qu'on pourra avoir, la prochaine fois, un échange, un coup de fil etc. ?

Florian BOUQUET : Alors, le 6 octobre, je vous confirme qu'on a transmis les délibérations.

Bastien FAUDOT : Mais à qui ?

Florian BOUQUET : « Le Président a souhaité que l'opposition soit présente dans cette commission par Monsieur RAYOT en titulaire, et Madame MOUGIN en suppléante ». Cela date du 6 octobre.

Bastien FAUDOT : Mais à qui cela a été envoyé ?

Florian BOUQUET : À votre chef de groupe.

Bastien FAUDOT : Alors, c'est nous qui avons loupé dans cette affaire. Voilà, je le reconnais, il n'y a pas de problème.

Florian BOUQUET : C'est noté. Mais on a la courtoisie de faire les choses proprement. Bien, merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_11 – Bilan de clôture opération SODEB
Concession ZAC de la gare TGV
Rapporteur : Pierre Carles

Florian BOUQUET : Bien, point numéro 11. Bilan de clôture de la ZAC à la Jonxion. Je laisse la parole à Pierre CARLES qui va vous faire le bilan de clôture.

Pierre CARLES : Alors, le bilan de clôture opération SODEB – Concession ZAC de la gare TGV. Par contrat conclu le 16 juillet 2007, le Département du Territoire de Belfort a conféré à la SODEB pour une durée de 15 ans l'aménagement et la commercialisation du site de la ZAC TGV. Dans le cadre d'un schéma urbain cohérent d'activité économique et tertiaire en rapport avec la dimension et la fonctionnalité de la nouvelle zone, l'espace de la zone d'aménagement concerté ZAC occupe une superficie de 59 hectares environ sur les communes de Meroux-Moval. La concession est arrivée à échéance le 16 juillet 2022. En application de l'article 21 du contrat de concession, la SODEB a saisi le Conseil départemental pour l'approbation de clôture de bilan définitive de cette opération à cette date. L'arrêté des comptes est établi à 24 155 831, 85 euros hors taxes, dont 16 093 205, 59 euros TTC. Alors, à la lecture du bilan de clôture de l'opération, il est constaté un montant de participation définitif du Département à la hauteur de 4 220 088, 46 euros TTC décomposé comme suit : cession des îlots 3 et 6 restants à commercialiser 3 639 432, 09 euros ; et versements se rapportant à la créance Alliance Développement 580 656, 37 euros. Au titre 23 de l'article du contrat de concession, il revient au Département de redevenir propriétaire de l'ensemble des parcelles, y compris des équipements et ouvrages publics, composant l'assiette du contrat de concession. Par ailleurs, et en complément des informations précédentes, il est précisé que les participations des concédants à la hauteur de 2 855 291, 68 euros figurent dans les comptes du Département, et qu'aucune avance de trésorerie n'a été versé, ni aucune procédure de recouvrement n'est en cours. Le solde indiqué tient compte du remboursement de l'emprunt souscrit par le concessionnaire et des frais qui lui sont liés. Une provision pour fin de concession de 2,5 millions a été inscrite dans les comptes du Département en 2019, et elle sera reprise après les opérations de clôture.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil départemental d'approuver le bilan définitif de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard, tel que joint à l'annexe 1 du présent rapport ; de donner quitus à la SODEB en sa qualité de concessionnaire, au titre du contrat de concession d'aménagement de la ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard ; de verser une participation au concessionnaire d'un investissement 3 639 432, 09 euros correspondant à l'acquisition des parcelles listée à l'annexe 3, y compris les parcelles intégrées aux îlots 3 et 6, listées en annexe 4 du présent rapport ; d'apurer la créance de la SODEB en l'Alliance Développement à hauteur de 580 656, 37 euros, étant entendu que cette créance sera reprise par le concédant ; d'autoriser l'acquisition de l'ensemble des biens de reprise mentionnés annexe 3 du présent rapport pour un montant de 3 639 432, 09 euros, TVA incluse ; d'approuver les termes de l'acte de vente entre la Société d'Équipement du Territoire de Belfort SODEB et le Département du Territoire de Belfort ; d'autoriser le président du Conseil départemental ou son représentant à signer l'acte de vente joint en annexe 5 du présent rapport, au nom et pour le Département, ainsi que tous les documents y afférant et d'autoriser

le Président du Conseil départemental ou son représentant au nom et pour le compte du Département tous les documents nécessaires à la clôture de l'opération. Oui ?

Florian BOUQUET : Merci Pierre. C'est vrai que c'est extrêmement technique et comptable. Merci de l'avoir simplifié au maximum. Bastien FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Bon, sur la forme, il n'y a évidemment pas de difficulté, c'est un rapport nécessaire. Mais sur le fond, je pense que le dossier pose différents types de problèmes.

Le premier – parce que maintenant, on est autorisés à la dire –, c'est l'échec global de l'opération de la Jonxion en matière de création d'un nouveau quartier d'activité. L'attractivité annoncée n'a pas eu lieu, les ventes sont à des années-lumière de ce qui avait été annoncé initialement. Pour mémoire, lors de la naissance du projet, il était annoncé initialement que les besoins en mètres carrés de surface tertiaire nécessaires sur l'aire urbaine étaient de 10 000 mètres carrés annuels, avec une volonté d'en localiser la plus grande part sur la Jonxion. Cela fait une dizaine d'années que le projet est lancé, et on est très loin aujourd'hui de l'ambition affichée initialement. Je pense que la question qui pourrait être posée à ce stade devrait être celle d'un audit général sur cette affaire. Je le dis parce que je crois qu'il y a eu un certain nombre d'anomalies, de la conception à la réalisation et la commercialisation sur le projet de la Jonxion. Afin de voir pourquoi cette opération n'a pas marché, et de pouvoir en tirer les conséquences en comparant par exemple, le succès rencontré par Mulhouse dans la réhabilitation du quartier de la gare.

Le second problème porte sur les îlots 4 et 5 qui ont été cédés au Grand Belfort. Le projet était alors d'y transférer la Clinique de la Miotte. Pour ce que nous en savons, ce projet est aujourd'hui abandonné. Encore que, il n'y a jamais eu d'expression publique. C'est l'occasion pour moi de vous interroger, et d'interroger au moins les représentants du Grand Belfort, la majorité qui sont là, et qui doivent être au courant. Ce qui représente un échec non négligeable, étant entendu que, dans le même temps, une clinique est sortie de terre sur le pays de Montbéliard. On se souvient des conflits qui existaient entre le Pays de Montbéliard et le Grand Belfort sur la question de la localisation de la clinique. Là encore, la question serait de comprendre les raisons de cet échec, en questionnant en particulier l'impact qu'a pu avoir dans cet abandon la création de la Maison de Santé de Techn'hom, peuplée pour une très large part de médecins dépendant de la Clinique des Diaconats vers lesquels est rabattue une grande partie de la patientèle. Et je parle pour moi, mais au départ, nous avons voté favorablement au Grand Belfort, à condition toutefois – condition que nous avons énoncé –, que ce soit une réimplantation de nouveaux médecins. On nous avait garanti que 80% d'entre eux étaient de nouveaux médecins, mais en réalité, c'est une moitié de à peine d'entre eux, et pour la moitié de ces nouveaux médecins, ce sont des médecins de Mulhouse qui rabattent la patientèle sur Mulhouse. C'est une vraie question en termes d'organisation de notre offre de santé. C'est un problème pour le Territoire de Belfort en matière de localisation de dépenses de santé, qui se traduisent très largement en salaires et en injection d'argent dans l'économie locale, fonction tertiaire, commerces etc. Les deux questions d'abandon de projet de clinique et de maison de maison de santé devraient, à mon sens, pouvoir être liées, ou du moins comprises ensemble.

Troisième problème : la créance transférée sur Alliance Développement. Qu'il y ait des délais de paiement, ce n'est pas extravagant. La question est de savoir si Alliance Développement est solvable, et donc si le Département rentrera un jour dans ses fonds. Ce qui permet de revenir par un autre angle sur les affaires de la Jonxion. Rappelons les pertes qu'a connues Alliance Développement qui sont les suivantes selon les informations issues des CA de Tandem que d'Infogreffe : 2011, 468 000 euros ; 2021, 323 000, 2013, 623 000 ; 2014, 1 340 000 ; 2015, 532 000 ; 2016, 213 000 ; 2017, 343 000 ; 2018, 516 000 ; 2019, 292 000 ; 2020, 300 000 ; 2021, cela n'est pas encore publié. Au total, 4 955 000 euros de pertes

cumulées pour un capital initial de 5 millions d'euros. En matière vie d'affaires, on a fait mieux. Étant entendu que Tandem a investi 2,5 millions d'euros dans le capital initial et a procédé à une avance en compte courant associé de 2 100 000 euros, qui a permis de maintenir la société à flot. Étant entendu qu'Alliance Développement a procédé à des apports en capital dans ses différentes filiales – 2 millions dans la SCI de l'hôtel, 400 000 dans la SAS de l'hôtel etc. – pour un total de 3 millions d'euros en 2019, dont la valeur peut probablement se discuter. La question d'un soutien légèrement abusif de Tandem pourrait donc se poser. Dans ces conditions, quelle est la solvabilité d'Alliance Développement ? Et la probabilité le Département rentre dans ses fonds, sauf à ce que soit Tandem qui assure, bien sûr ? Étant entendu également que, sur la première phase de Jonxion 2, c'est Tandem qui a acheté l'ensemble des surfaces hors rez-de-chaussée et qui assume le portage immobilier, et donc pris l'intégralité du risque. On peut et on doit se demander quelle est la nature de ce montage, et à quoi sert Alliance Développement ? Pour quel montant Tandem a-t-il racheté ces surfaces ? Cela génère-t-il un bénéfice pour Alliance Développement au titre de l'année 2021, et si oui, de combien, et pourquoi un tel montage ? Demander un audit d'Alliance Développement n'est pas fondamentalement une idée saugrenue, et pourrait donner lieu à des débats forts intéressants. Il sera probablement opposé que le Département, n'ayant plus compétence en matière économique, n'est plus tout à fait concerné par ses affaires mais puisque nous en délibérons aujourd'hui cela nous concerne un peu quand même, mais le Département reste actionnaire de Tandem et a donc parfaitement le droit d'être informé de ces questions, et son représentant au CA de Tandem est tenu de répondre, de mon point de vue, à ces questions. J'ajoute une dernière chose sur la compétence économique du Département, qui se fait à géométrie variable. Et j'ai souvenir, au moment où le Département, sous votre impulsion, a fait le choix de quitter le syndicat de l'aéroparc, qui avait fait le choix d'invoquer un prétexte, la loi NOTRe, que vos députés avaient soutenu etc. – je reprends vos éléments de langage, vous ne m'en voulez pas – nous forçait d'abandonner le foncier, et donc le syndicat puisque vous n'aviez plus de compétence en la matière. Mais alors, pour quelle raison, à la même délibération dont je vous parle aujourd'hui, vous reprenez pour plus de 3 millions d'euros de participation foncière sur les îlots 3 et 6 ?

Je pense que, parfois, vous vous êtes laissé aller à une tentation qui a été d'utiliser la loi NOTRe pour des raisons d'opportunité locale lorsqu'il était question, en réalité, de favoriser le transfert et l'acquisition des terrains de l'aéroparc par le Grand Belfort, et d'en expulser les bénéficiaires pour toutes les communes des autres communautés de communes. Vous avez prêté main forte au Président du Grand Belfort et vous vous êtes saisi de la loi NOTRe à l'époque pour dire : « on n'a plus de compétence en matière de développement économique, donc on arrête ». Pour quelle raison, je n'en sais rien, question que je vous pose. Pour les îlots 3 et 6, le Département a retrouvé temporairement ses facultés de portage foncier de développement économique, c'est très instructif. Parce que, dans les deux cas, il s'agit bien de portage foncier.

Florian BOUQUET : Merci. J'ai vu une main se lever, je crois que c'est Ian BOUCARD qui voulait prendre la parole. Une autre intervention ?

Ian BOUCARD : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas répondre sur la question d'Alliance, le Président répondra beaucoup mieux que moi. Mais la première réponse concerne la gare TGV. J'entends dans le propos de Bastien FAUDOT que la ZAC de la gare TGV serait un profond échec, alors on peut toujours espérer mieux si on compare à ce qu'il se passe ailleurs. Il suffit de s'arrêter à la gare TGV de Besançon, il suffit d'aller à la gare TGV du Creusot, à la gare TGV d'Avignon, à la gare TGV d'Aix en Provence, dans toutes les gares TGV en fait, créées ces dernières années pour se rendre que la gare TGV de Belfort-Montbéliard est sans doute celle qui s'est le mieux développée, celle dont la zone d'activité tout autour s'est le mieux développée, celle où l'urbanisation a été la plus réussie parce qu'il y a un écosystème – alors, j'entends que ce n'est peut-être pas suffisant pour certains – qui s'est créé autour. Et vraiment, quand on compare ce qui se passe ailleurs en France autour des gares TGV, je crois qu'on n'a vraiment à rougir, et au contraire, cette gare TGV de Belfort-

Montbéliard est un outil d'activité considérable dans notre territoire, et je le dis d'autant plus facilement que l'installation de la gare TGV à Belfort-Montbéliard n'est pas due à notre majorité. Mais c'est un atout considérable pour notre département, et je crois qu'il ne faut pas vouloir dénigrer ce qui fait la force de notre département parce qu'au contraire c'est quelque chose qu'on peut mettre en avant. Et moi, quand je rencontre des chefs d'entreprise ou autre à Paris, le fait qu'on ait une gare TGV aussi bien située, aussi bien à proximité immédiate de l'agglomération de Belfort que de l'agglomération de Montbéliard avec les facilités d'usage qui y ont lieu, est vraiment un atout considérable pour notre département.

Et je ne suis pas un spécialiste urbanistique de Mulhouse mais les travaux sur la ligne Belfort-Paris ces dernières semaines m'ont fait arriver plusieurs fois à la gare de Mulhouse, et je n'ai pas perçu le développement considérable du quartier de la gare de Mulhouse pourtant situé en plein centre-ville. Donc vraiment, si on doit comparer notre gare TGV au quartier de la gare à Mulhouse, je suis certain que si on fait une petite étude auprès des Belfortains et des Terrifortains, ils préféreront être proches de notre gare TGV.

Et sur le deuxième thème, qui est la question de la santé. D'abord, vous n'êtes pas sans savoir qu'un centre de médecine avancée va s'installer à la Clinique de la Miotte, qui permettra de désengorger une partie des urgences de l'Hôpital Nord-Franche-Comté qui permettra aux Terrifortaines et aux Terrifortains d'avoir accès à la médecine généraliste, parce que c'est un vrai sujet dans l'ensemble de nos cantons et territoires ruraux de trouver un médecin, y compris en dehors des heures de garde. Donc ce serait une vraie solution et je crois qu'on peut s'en réjouir. Et puis, sur la Maison de Santé du Lyon, j'ai bien compris que ce n'était pas votre tasse de thé. Vous avez voté pour et depuis vous en faites à chaque fois une promotion négative. Je me permets de vous signaler que si selon, 50% de nos médecins sont nouveaux, moi je retiens, comme tout à l'heure, que la moitié de ces médecins sont nouveaux, et cela veut dire qu'il y aurait 50 nouveaux médecins à Belfort, au cœur du Territoire de Belfort qui permettent aux Terrifortaines et aux Terrifortains d'avoir des soins qu'ils n'avaient plus avant. Moi je vois des rendez-vous plus rapides chez le cardiologue grâce à cette Maison de Santé, des gens qui ont des soins ophtalmologiques plus rapidement grâce à cette Maison de Santé, et je trouve que c'est une belle réussite et qu'il faut la saluer. C'est une initiative privée, mais franchement, c'est quand même une bonne nouvelle et je suis assez étonné que vous ne vous réjouissiez pas des bonnes nouvelles. Et en plus, elle est installée dans votre canton Monsieur FAUDOT, donc c'est vraiment une bonne nouvelle pour l'ensemble des Terrifortains, et cela devrait être une bonne nouvelle pour vous. Et si derrière – c'est ce que vous pointez du doigt –, il y a des patients qui suivent leur médecin à la Clinique du Diaconat parce que leur médecin exerce aussi à la Clinique du Diaconat, c'est le libre choix des patients d'aller où ils le souhaitent. C'est aussi une question de compétences et de confiance. Quand on a un praticien à qui on fait confiance et qui peut vous opérer à la Clinique du Diaconat, alors on va à la Clinique du Diaconat. En fait, on réinvente l'eau chaude, vous ne découvrez quand même pas qu'il y a des Terrifortains qui vont se faire soigner à Besançon, à Dijon, ou principalement à Strasbourg parce qu'il y a quelques spécialistes qui sont à Strasbourg et il y a des Terrifortains qui vont se faire soigner à Strasbourg ? Bon, maintenant, il y en a qui vont se faire soigner à Mulhouse, c'est moins loin que Strasbourg, c'est plutôt une bonne nouvelle pour eux. Et puis on devrait prendre le problème à l'inverse et se demander comment attirer ces praticiens qui pratiquent à la Clinique du Diaconat dans notre hôpital, ou dans notre Clinique de la Miotte. C'est mon côté optimiste, et c'est mon côté « je ne veux pas taper sur notre Territoire de Belfort ». Il y a des bonnes nouvelles, il faut s'en réjouir, il faut les saluer.

Florian BOUQUET : Moi, en tout cas, je partage la position du député Ian BOUCARD. Notre Département va bien, et en matière de gare TGV, celle de Belfort va beaucoup mieux que celle de Mulhouse. Le dernier bâtiment construit est vide, à peine moins de la moitié des surfaces ne trouvent pas d'intéressé. Moi, je ne suis pas là pour dénigrer les projets des uns, ce n'est pas du tout ça, ce n'est pas ma façon de faire, mais la ZAC TGV a joué pleinement son rôle. Il y a 450 emplois sur la Jonxion 1, et là, on a démarré le premier îlot de la Jonxion 2,

c'est plein, cela fonctionne. On a la cafétéria avec le travail inclusif qui fonctionne très bien, et les chiffres vont au-delà de ce qui avait été prévu dans leur business-plan et cela marche très bien. Ça a été fait en soutien avec le Conseil départemental et de l'ARS. L'hôtel a un très bon taux de fréquentation. Donc franchement, cela marche bien.

Mais vous n'écoutez pas, vous jetez des sujets en pâture et vous n'écoutez pas. Alors, cela devient usant cette histoire. Donc un peu de discipline.

Il y a un terrain qui a été vendu au groupe Dracy qui pilotait la Clinique de la Miotte, vous l'avez voté. Après, le groupe Dracy, qui aussi connu quelques difficultés au moment du COVID a dû vendre son groupe au groupe Vivalto-Santé, qui est le plus grand groupe de la Santé en France, c'est un groupe français. Le groupe Vivalto a refait une autre lecture du dossier l'an passé, et a estimé qu'avec la Maison de Santé de Belfort, et avec l'autre lecture plus conforme avec le Maire de Belfort, que pouvaient être maintenues des activités chirurgicales sur la ville de Belfort. Et ça, moi je trouve que c'est très positif, parce que ça nous permet de garder en proximité un accès aux soins, et même un plateau chirurgical. Vous opposez Belfort à Montbéliard, mais je ne suis pas dans une logique d'opposition avec le pays de Montbéliard, mais c'est un centre de soins, pas une clinique, il n'y pas de plateau chirurgical là-bas. Donc cela n'a rien à voir avec une clinique. Cela n'a rien à voir avec un hôpital, il n'y a pas d'activité chirurgicale. Donc là-dessus, dire que tout va bien chez les autres et que rien ne va chez nous, je trouve que votre jugement est un petit peu cavalier et assez dur avec le constat qu'on fait. La zone d'activité de la Jonxion est une zone qui fonctionne bien avec 450 emplois. La Jonxion 2, le premier îlot qui a été construit a été payé. Alors, la partie restante de la surface va être payée alors que les îlots suivants vont être lancés. Parce que, bien évidemment, en matière de construction, il faut d'abord vendre pour avoir de la construction, et payer ensuite. C'est comme cela, c'est le principe du commerce.

Vous me demandez l'explication, je vous la donne. Et opposer le SMAGA avec la Jonxion, c'est un mensonge intellectuel. Le SMAGA était un syndicat et là c'était le Conseil départemental qui était concédant d'un terrain qu'il a mis en concession à un concessionnaire. Le montage intellectuel est complètement différent. Donc le contrat de concession s'est arrêté, et là, c'est la loi NOTRe, vous avez raison de la rappeler, vous avez mis une pièce dans la machine et vous avez bien fait, et je vous confirme que la loi NOTRe ne nous permet ni de poursuivre ni d'avenanter la concession, et elle est arrivée à son terme, donc cela s'arrête. Pierre CARLES vous a présenté les chiffres, cela s'arrête. Et ensuite la ZAC sera dissoute par signature du Préfet, et les terrains en question deviennent la pleine propriété du Conseil départemental. Donc au lieu de vendre des droits de construire dans le cadre d'une ZAC, nous vendrons du foncier. Et je vous informe que j'ai eu une touche pour les îlots qui nous restent, les îlots 3 et 6. J'ai eu un contact ces 4 hectares de terrain. Voilà.

Pierre CARLES : D'ailleurs l'avis des domaines confirme qu'on parle de 3 300 000 euros, donc avec les 10 % d'appréciation, on est relativement au prix indiqué.

Florian BOUQUET : Ceux qui fréquentent la Jonxion se rendent bien compte que les abords sont propres, éclairés, entretenus, fauchés, fonctionnels. C'est un très bel outil. ASAP, la solution de bureau de coworking fonctionne bien, l'hôtel bien. Donc c'est irresponsable de vouloir dénigrer une telle réalisation. Irrresponsable de la part d'un élu. Ce n'est pas un champ de betteraves, rien de tout ça. Vous dressez un tableau tellement noir et sinistre, à vous écouter, on pourrait croire que la Jonxion a été un fiasco. Ce n'est pas du tout un fiasco, il y a 450 emplois tertiaires. La Maison de Santé, il y a 76 praticiens qui sont rassemblés, ça permet aussi d'avoir des parcours de soins pour l'ensemble des personnes qui s'y rendent. Vous devriez vous réjouir de ce qui se passe à Belfort, Monsieur FAUDOT !

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, supportez que je n'aie pas les lectures que vous avez devant vous.

Florian BOUQUET : Eh bien, j'aimerais vous partager mon optimisme et ma confiance en l'avenir.

Bastien FAUDOT : Quand j'explique au député BOUCARD que, quand on annonce qu'il y a 80 % de nouveaux médecins, et 50 % sont d'ailleurs, alors on peut faire semblant d'être content, mais le contrat de principe n'est pas rempli. Sans doute que pour la majorité des élus, c'est quelque chose de totalement accessoire mais c'était quand même le propos soutenu à l'époque. Et je vous le dis simplement, cela pose des difficultés car le projet c'était de mettre une Maison de Santé à Belfort. Mais les 80% de nouveaux médecins sont là la matinée seulement – car on ne peut pas être heureux comme vous sans condition –, et l'autre projet c'était une clinique à la Jonxion et il n'y a pas de clinique à la Jonxion. Je constate que ce n'est qu'un petit morceau du dossier de la Jonxion, mais ça n'est pas abouti.

Florian BOUQUET : Bien, merci. Je mets aux voix le bilan de clôture – c'est très comptable – de la ZAC TGV. En tant que Président de la SODEB, je ne prendrai pas part au vote.

Bastien FAUDOT : Je précise les votes de l'opposition tout de suite : on aura 5 abstentions et une non-participation au vote.

Florian BOUQUET : Très bien. Et le reste valide les comptes. Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

11 voix pour,

5 abstentions : Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

Ne prenant pas part au vote : Florian Bouquet, Samia Jaber

CD 20221020_12– Tarification des demi-pensions et de l'internat des collèges publics
Exercice 2023
Rapporteur : Anaïs Monnier-Von Aesch

Florian BOUQUET : À présent, nous abordons le chapitre Éducation et Vie Scolaire. Je laisse la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH pour le point numéro 12 qui concerne la tarification des demi-pensions et de l'internat des collèges publics.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Monsieur le Président. Alors, avec un repas dont le coût global est fixé à 7,80 euros, l'ensemble des repas servis aux collégiens demi-pensionnaires représentent un coût global de près de 4 millions d'euros. Le Conseil

départemental prend en charge le delta entre le cout réel de production et le tarif des cantines, ce qui représente environ 2 millions d'euros par an. Aussi, les principaux de collèges à qui la demi-pension a été confiée, ne cessent de nous alerter sur les difficultés auxquelles elles font face sur la production de repas. Difficultés renforcées par les obligations de la loi EGALIM mise en place depuis le 1^{er} janvier de cette année. De plus, le contexte actuel pèse sur les prix des denrées alimentaires, qui enregistrent une forte inflation. Ainsi, au regard des nombreuses contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité, la revalorisation des tarifs de la restauration scolaire, et *de facto* celle de l'internat devient aujourd'hui inévitable.

Une augmentation mesurée est ainsi proposée avec une nouvelle tarification à 3,30 euros par repas pour les élèves demi-pensionnaires non-boursiers contre 3,05 euros précédemment, et à 4,40 euros pour le tarif au ticket contre 4,10 euros. Une refonte de ces tarifications pour les collégiens demi-pensionnaires boursiers est également envisagée. Cette dernière prévoit un tarif de 3,20 euros par repas, toute bourse confondue. La compensation du différentiel de 10 centimes entre un élève boursier et non-boursier vaudra tarification solidaire au bénéfice des familles. Après déduction du montant annuel de la Bourse Nationale qui doit encore intervenir, le Département participera également au reste-à-charge des familles à hauteur de 10% pour abaisser d'autant le coût du repas pour les familles des élèves boursiers.

S'agissant de la tarification de l'internat, par souci de cohérence et parce que la tarification de la demi-pension entre également dans le calcul du forfait, il convient de réajuster en tenant compte de ces nouvelles modalités. Le détail des forfaits a été transmis en annexe. Il est donc demandé au Conseil départemental de maintenir pour 2023 le dispositif d'harmonisation des tarifs, d'approuver le nouveau dispositif de tarification solidaire, de fixer les tarifs et les prélèvements de la restauration en 2023 comme figurant en annexe, de fixer les tarifs de la restauration, et la facturation des différents forfaits relatifs à l'Internat d'Excellence, comme figurant également en annexe.

Florian BOUQUET : Merci Anaïs. Des questions ? Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire toute ma consternation quand j'ai lu l'évolution envisagée pour la tarification solidaire. Je suis d'autant plus surprise à la lecture de ce rapport, que je reprends ses termes, où vous citez « la tarification solidaire pour les boursiers module le tarif ». Le système qui prévalait jusqu'à présent, je le rappelle, c'est « 1 euro pour un boursier au taux 3, 1,50 euro pour un boursier au taux 2, et 2 euros pour un boursier au taux 1 ». La différence entre montant du repas à 3,05 euros et ce tarif en direction des enfants boursiers était prise en charge par le Département, c'est ce qui s'appelait la tarification solidaire. Elle a été mise en place par l'ancienne majorité. Vous aviez reconduit chaque année ce dispositif pendant le mandat précédent, Monsieur le Président et on était absolument d'accord puisque cela paraissait être un soutien essentiel pour les enfants qui sont le plus en difficulté. Vous proposez de modifier ce système en passant d'une prise en charge de 1 euro, 1,50 euro ou 2 euros à un rabais de 10 centimes par repas pour les enfants boursiers, tout taux confondu.

Pour les personnes qui ne sont pas familières de ces questions, je rappelle que le taux de la bourse est déterminé en fonction des revenus des familles, et pour qu'on se représente bien ce que c'est, un enfant boursier : pour être reconnu au taux 3, il faut que la famille ait des ressources annuelles, quand elle a un enfant, de moins de 3 042 euros. Je dis bien des ressources annuelles. Ce sont donc des familles extrêmement modestes. Alors, vous dites finalement, cela ne va pas changer grand-chose parce qu'on va prendre désormais la bourse versée aux familles dans le calcul de la compensation et de l'aide donnée aux enfants boursiers. Je rappelle aussi que la Bourse des Collèges c'est une bourse nationale versée par l'État directement aux responsables sans considérer si l'enfant est demi-pensionnaire ou externe. Cette bourse est très intéressante car elle est affectée directement à la restauration scolaire pour les enfants demi-pensionnaires. Je m'explique : le montant reçu par les familles

n'est envoyé directement sur le compte des familles. La facture de restauration scolaire est d'abord prélevée, à chaque trimestre. Dans le système actuel, avec l'aide fournie par le Territoire de Belfort, pour les enfants du taux 2 et 3, il restait, après prélèvement du montant restant par les familles – les fameux 1 euro ou 1,50 euro –, une partie du montant de la bourse, qui atterrissaient donc sur le compte des familles.

La bourse est bien une aide à la scolarité, en particulier pour la restauration scolaire, mais pas uniquement. Avec le système que vous décidez désormais d'appliquer, l'ensemble de la bourse va être « mangé », y compris pour les élèves du taux 3. Parce que, vous annoncez qu'il restera un centime par repas à charge des familles. Alors, cela paraît faible, mais des familles qui ont moins de 3 042 euros de ressources par an, leur supprimer cette aide, c'est quand même terrible. Je rappelle que si vous décidez de maintenir ce système qui me paraît aller à contre-courant de la situation économique actuelle, ces familles vont voir leurs factures augmenter considérablement. On est quand même dans une crise avec des augmentations de tarifs très importantes, et on en rajoute une couche avec la restauration scolaire. L'année dernière, un boursier taux 3 se voyait facturer un euro, et cette année, ce sera 3,20 euros ; et un boursier taux 2, de 1,5 euro à 3,20 euros ; et pour un boursier taux 1, on va passer de 2 euros à 3,20 euros. C'est une augmentation considérable.

Je voudrais attirer votre attention sur les conséquences que cela risque d'avoir. Vous le savez, j'ai été cheffe d'établissement, et cela n'est pas anecdotique, moi et des collègues avons été confrontés à plusieurs reprises à des cas d'enfants externes qui rentrent à la maison le midi, soit ils sont seuls, soit ils mangent des choses vraiment pas adaptées. On a connu des gamins qui nous disaient : « moi, quand je rentre, c'est un paquet de gâteaux, c'est un paquet de chips ». Qu'est-ce qu'on faisait ? On ne pouvait pas rester comme cela. On faisait venir la famille et on leur expliquait avec un argument massue – parce que la famille était boursière, ou pouvait bénéficier de la bourse – : « inscrivez votre enfant à la cantine, cela va vous coûter un euro par repas. Avec un euro par repas, votre enfant mangera 4 fois par semaine un repas équilibré ». L'argument était fort et on a réussi à faire participer à la restauration scolaire un nombre important d'enfants qui n'auraient pas été inscrits, y compris des enfants qui avaient la facilité de rentrer chez eux le midi et qui avaient le choix par commodité de participer à la restauration scolaire. Je voudrais aussi attirer votre attention sur une autre chose : quand un enfant participe à la restauration scolaire, il est du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, et peut également bénéficier d'un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place sur le temps de la pose méridienne, comme des clubs, des activités ou du soutien scolaire. Que vont faire les familles en découvrant à partir du deuxième trimestre de cette année puisque je le rappelle, ces tarifs seront appliqués à partir de janvier s'ils sont votés aujourd'hui ? La tarification pour ce trimestre-là, elle est encore basée sur la tarification solidaire actuelle. Les familles vont avoir un choc au deuxième trimestre en recevant leur facture.

Que vont faire les familles ? Pour moi, il y a deux cas de figure. En milieu rural, on n'a pas le choix. Quand on habite dans un village à l'extérieur du village ou bourg qui accueille le collège, on va rester inscrit à la restauration scolaire, et il est fort probable que les familles fassent la demande du Fonds Social Collégien, des fonds d'État qui sont versés au collège pour aider en cas d'importantes difficultés financières des familles. On peut comprendre que le Département souhaite porter l'aide financière qu'il apporte aux familles sur l'État, c'est-à-dire le Fonds Social Collégien. Je rappelle tout de même que le Fonds Social Collégien est d'un montant qui s'est réduit ces dernières années et je ne suis pas sûre du tout que mes anciens collègues principaux puissent être en mesure de répondre à l'ensemble des demandes qui ne manqueront pas d'affluer sur les collèges ruraux, tel que je vois évoluer la situation.

L'autre cas de figure ce sont les enfants en milieu citadin et qui vont renoncer à inscrire leurs enfants à la restauration scolaire et à leur faire bénéficier de ce repas complet et abondant parce que le calcul va être vite fait. Plutôt que de ne rien recevoir sur la bourse pour les taux 3, et d'avoir un reste à charge qui n'est pas nul – pour un boursier taux 2, le reste sera, une fois

que vous aurez mangé toute la bourse, d'un euro par repas à payer pour ces personnes. Ce ne sont pas non plus des gens riches, les gens du taux 2 : pour un enfant, il faut gagner moins de 8 622 euros de ressources par an. Donc ce ne sont vraiment pas des familles riches.

Ce que je demande et souhaite au nom du groupe c'est que cette disposition de nouvelle tarification solidaire, qui n'est plus une tarification solidaire mais une aumône de 10 centimes par repas, soit suspendue. Et qu'on revienne pour l'année 2023 à maintenir la tarification solidaire telle qu'elle est aujourd'hui. Telle qu'elle existait. J'ai regardé aussi, par comparaison, le Territoire de Belfort était un précurseur dans cette aide pour la restauration scolaire. De nombreux Départements lui ont emboîté le pas depuis. J'ai fait la liste, j'ai regardé rapidement, je n'ai pas fait une liste exhaustive : la Seine Maritime, la Corrèze, le Val-de-Marne, la Vienne, le Loir-et-Cher, la Haute-Garonne, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, les Hauts-de-Seine, la Haute-Marne, le Tarn etc. Je n'ai pas passé en revue tous les Départements mais ils ont des dispositifs similaires à celui qui existait dans les Départements. Certains l'ont même mis en place de manière très récente, j'ai trouvé un Département qui l'a mis en place en 2019. Et moi je pose la question : est-ce qu'il est vraiment pertinent de laisser tomber cette tarification solidaire cette année, avec les perspectives de crise économique que nous avons, avec les difficultés qui s'amoncellent sur les familles, des familles qui se demandent comment elles vont payer leurs factures d'électricité, de chauffage ? Et en remettre une couche à ce niveau-là, cela me paraît vraiment maladroit, inopportun, cruel et franchement j'ai été estomaquée par cette proposition.

Je me demande également si vous avez consulté des gestionnaires de collèges, des personnels des espaces départementaux de solidarité pour savoir ce qu'ils pensaient de cette évolution. Je suis estomaquée par cette proposition et je voudrais vraiment qu'on le suspende.

Florian BOUQUET : Madame JABER ? Ian, tu as demandé la parole ?

Ian BOUCARD : Merci Madame JABER de me laisser la parole. Votre courtoisie ne me choque pas, Madame JABER. Je voudrais être assez bref pour répondre à Madame MOUGIN. J'entends le mot « cruel » à la fin. Je voudrais rappeler que les familles qui sont dans ces situations extrêmement précaires sont aidées tout au long de l'année par le Conseil départemental et il ne faudrait pas laisser entendre que le Conseil départemental ne se préoccuperait pas des plus précaires, c'est d'ailleurs l'essentiel de son action. Je voudrais rappeler que ces familles n'ont pas que cette bourse, parce que dans votre intervention on aurait pu laisser entendre que ces familles n'ont, pour manger à la fin de l'année, que ces bourses. Je rappelle que dans notre pays, il existe encore une chose en complément des moins 3 500 euros que vous avez cités et c'est heureux, ce sont les allocations familiales pour les enfants, l'allocation de rentrée scolaire pour aider à la scolarité et cette bourse qui peut servir, en partie, à payer ces frais de demi-pension. Une bourse qui finance l'intégralité des frais de demi-pension des familles. Et c'est une très bonne chose, on se réjouit tous que ces enfants puissent manger à leur faim des repas équilibrés et corrects tous les midis, 144 euros par année dans établissements et nos collèges.

Mais quand vous dites « plutôt que de consommer la bourse, ils n'enverront plus leurs enfants à la cantine », il faut donc ne pas faire confiance aux parents et il faut donc partir du principe que ces parents se moquent du fait que leurs enfants mangent correctement. Je suis sûr que toutes ces familles, tous ces parents qui sont dans cette situation précaire sont conscients de ne pas payer les repas de leurs enfants dans les demi-pensions et que c'est déjà une bonne chose. Vous défaussez complètement ces parents qui sont en difficulté, de leur responsabilité. Vous estimez que du coup, ils n'enverront plus leurs enfants à la cantine, parce que la bourse ne servirait qu'à payer les frais de demi-pension. Mais c'est déjà colossal de payer les frais de demi-pension. Là, vous avez un système qui explique que les enfants mangent tous les midis dans les cantines, et qu'à la fin, en plus, on leur rembourse une partie des frais de repas. C'est quand même inconcevable.

J'entendais Monsieur FAUDOT dire tout à l'heure : « Eh bien oui, là, on va voir qu'ils sont de droite ». Alors, si vous le voulez, oui. Il y a un prix. Déjà, c'est une ânerie de dire qu'ils ont moins de 3 200 euros de ressources parce que quand on calcule les ressources, on ne prend pas seulement les ressources issues du travail, parce qu'on est dans un pays avec un système de redistribution, un système de solidarité, et je l'ai dit, c'est une bonne chose, il n'y a pas de gens qui n'ont que 3 200 euros par an. Ils ont aussi des compléments, des allocations, des RSA etc. qu'il ne faut pas compter dans les ressources que vous comptabilisez. Vous faites du misérabilisme. Vous nous expliquez que c'est comme dans *Les Misérables*, qu'il y a Jean Valjean, mais quand même ! Vous avez le droit d'être contre cette mesure, mais on ne peut pas dire tout et n'importe quoi. Quand j'entends votre présentation, on laisserait sous-entendre que le Département laisserait mourir de faim les gamins. Ce n'est pas du tout ce qui est présenté ici.

Et puisque vous avez une inquiétude sur les étudiants boursiers de taux 2, vous l'avez rappelé, il y a le Fonds Social Collégien qui existe pour cela, qui est mis en place pour cela. Et puis vous avez les Espaces de Solidarité Départementale qui viendront évidemment en complément, si jamais il y avait des familles – notamment dans la ruralité, vous avez raison, car il n'y a pas de question de choix dans la ruralité – en difficulté, il y aurait évidemment des ESD qui viendraient en complément pour aider.

Florian BOUQUET : Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : En réponse peut être à l'argumentaire de Monsieur BOUCARD parce que ma collègue a tout dit, je souhaitais, au départ, rappeler la genèse de cette proposition. Ce dispositif n'est pas né comme cela parce qu'il avait juste une générosité, il y avait trop d'argent et on ne savait pas quoi en faire, et on s'est dit « tiens, pourquoi pas, on va prendre en charge une partie de la restauration de certaines familles ». Ce dispositif a été installé parce qu'on est partis d'un constat, et Monsieur le Président, vous étiez dans l'assemblée, et vous l'avez voté de mémoire. Nous étions partis d'un constat qu'il y avait un certain nombre d'enfants dans notre département qui n'avaient pas de repas équilibré par jour parce que la tarification ne permettait pas à la famille, quand elle avait un, deux, voire trois enfants au collège, de pouvoir les mettre dans la restauration scolaire. Et de mémoire, le bilan qui en avait été fait un an après la mise en place du dispositif, c'est qu'on en avait vu sa pertinence. A partir du moment où vous faites une tarification solidaire, les familles considèrent qu'elles peuvent mettre leurs enfants et qu'il est de leur intérêt de venir à la restauration scolaire du collège. Et je n'invente rien, reprenez les chiffres de l'époque, combien de familles ce sont inscrites aux cantines scolaires des collèges après la tarification solidaire ? Donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de demande.

Et pour moi, l'argumentaire est encore plus consternant que le rapport. Parce que dans le rapport, on présente au détour d'une évolution des tarifs – qui peut se comprendre d'ailleurs et on pourrait en débattre, compte tenu du surenchérissement du coût de la vie, des denrées etc., et on n'est pas contre d'augmenter légèrement le tarif de la restauration scolaire –, supprimer tout bonnement une tarification sociale qui avait sa pertinence, qui permettait justement aux enfants d'avoir un repas complet par jour et qui permettait d'éviter des catastrophes au niveau sociale, au niveau santé etc. la société, que le Conseil départemental paie ensuite. Alors vous nous expliquez Monsieur BOUCARD que ce n'est pas une catastrophe et que parce que vous êtes un homme de droite, faire payer un petit plus quelqu'un a des aides par ailleurs, ce n'est pas grave, que ces familles ont trop d'argent, ont trop d'aides. Dans les faits, c'est ce que vous dites. Vous nous dites : « il y a assez ».

Florian BOUQUET : Non, il n'a pas dit ça, Madame JABER.

Samia JABER : Vous nous dites qu'il y a d'autres aides qui peuvent y contribuer. Donc vous considérez déjà que ces aides-là sont un surplus parce qu'elles ne sont pas consommées. Quand on gagne 3 000 euros, je ne pense qu'il y ait un reste à vivre important pour qu'on puisse dire « il y a des résidus, ils peuvent tout à fait les prendre en charge ». C'est un raté, Monsieur le Président, et on le dit assez fort aujourd'hui que c'est une erreur. Vous en assumerez les conséquences après.

Florian BOUQUET : C'est noté. Madame MOUGIN a demandé la parole, et ensuite, ce sera à Anaïs MONNIER-VON AESCH. Et après on met aux voix.

Isabelle MOUGIN : Je voulais juste préciser que cette mesure permet d'économiser, vous le dites dans le rapport, 116 000 euros. Sur un budget de Conseil départemental, je trouve que c'est quand même de l'économie à la petite semaine, qui se fait sur le dos des plus fragiles. Et ce que je regrette vraiment le plus c'est que c'est une aide qui bénéficiait directement aux enfants parce que le montant dû est prélevé directement en amont sur la bourse. Cela veut dire que de toute manière, cet argent ne peut pas être utilisé qu'à fournir un repas. Vous dites Monsieur BOUCARD, que vous appelez à la responsabilité des familles.

Florian BOUCARD : Je n'appelle à rien du tout, on réécouterà. Je dis juste que vous pensez que les familles ne sont pas responsables.

Isabelle MOUGIN : Mais parce que certaines familles hésitent, et n'avaient pas inscrits leurs enfants. Moi, je l'ai constaté dans ma pratique. J'ai vu que certaines familles hésitent, n'avaient pas inscrits leurs enfants par ignorance du dispositif de tarification solidaire. Et que l'argument « 1 euro, 1,50 euro ou 2 euros », c'était un argument de poids pour ces familles-là. De savoir qu'il y avait une aide du Département pour que leurs enfants puissent manger, c'était déterminant. Je ferais aussi cette remarque : on décide de proposer un tarif par repas de 3,30 euros, et ça revient à subventionner des familles à une autre hauteur qui aurait largement les moyens de payer 7,80 euros de prix de revient du repas. Je trouve que c'est un peu pingre de faire 116 000 euros d'économie en supprimant ce dispositif de tarification solidaire. Je trouve que c'est une proposition qui va à l'envers du fait que l'on s'enorgueillit d'être chef de file des solidarités. Je suis désolée, mais je trouve ça scandaleux.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, j'en ai pour 30 secondes. Je vais être concret pour Monsieur le député qui, semble-t-il, a des problèmes de calcul. Vous pouvez raconter les choses comme vous voulez, mais ce dispositif est injuste. J'ai fait le calcul, vous pouvez le vérifier. Parce qu'il va coûter plus cher aux plus pauvres dans le dispositif. Dans le taux 3, les familles vont perdre 313 euros par an avec ce que vous êtes en train de voter dans le contexte actuel. Dans le taux 2, elles vont perdre 216 euros par an, et pour le taux 1, elles vont perdre 143 euros par an. Si vous pensez, vous toutes et tous, individuellement et dans le contexte actuel, que la priorité politique, c'est de faire cela, c'est que vous être complètement à l'ouest.

Florian BOUQUET : Bien, merci. Et je laisse la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Monsieur le Président. Madame Mougin, pour répondre à vos propos : vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez été cheffe d'établissement et vous devez donc savoir que la situation n'est plus tenable. Cela fait plusieurs fois que les chefs d'établissement nous sollicitent en disant qu'ils n'y arrivent plus, qu'ils ne savent plus quoi faire. Il fallait donc prendre une décision, Sur la tarification solidaire : elle reste toujours présente, mais les modalités changent, certes. Nous aurons donc une intervention du Département à hauteur de 10 centimes qui seront pris en charge, et on reste ensuite avec une prise en charge de 10 % pour le reste à charge des familles. Les bourses viendront ensuite en dégrèvement. Bourses qui, j'imagine que vous ne l'ignorez pas, viennent d'évoluer, et ont été revues à la hausse. Vous avez évoqué le taux 3, mais quand je fais la simulation, le reste à charge pour les familles est de 0 euro. 0 euro pour manger des repas équilibrés et conformes

à la loi EGALIM toute l'année. Pour le taux 2, il restera à charge – toute déduction faite – 139 euros, et 315 euros pour le taux 1. 315 euros, 139 euros ou 0 euro pour pouvoir manger des repas complets quatre fois par semaine, cela me semble quand même rester un système solidaire et abordable.

Par contre je vais vous dire ce qu'il en était avant. Parce que si par perdre, vous entendez recevoir de l'argent que vous n'avez utilisé pour l'utiliser à d'autres escients que la scolarité de votre enfant, je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Avant, le système faisait qu'on était obligés de reverser ce qui n'avait pas été utilisé. Alors, le Département reversait aux boursiers du taux 3 par exemple plus de 300 euros en fin d'année. Est-ce qu'on avait un droit de regard sur cet argent qui devait être utilisé pour la scolarité ? On n'est pas là pour reverser de l'argent, soit cela revient en déduction, soit les familles le perdent. La Collectivité n'est pas pour reverser de l'argent qui n'a pas été utilisé. Je ne sais pas ce que les familles en font. En fin d'année, l'argent était reversé aux familles. C'est aussi un droit que d'utiliser la bourse scolaire pour payer les frais de restauration. Ce n'est pas au Département de compenser. À l'avenir, la bourse sera intégralement utilisée pour payer les frais de restauration. Il y a une bourse scolaire, elle doit servir pour les frais de scolarité, et si elle part sur les frais de restauration, c'est le cas. Pour le reste, il a des dispositifs, comme mes collègues l'ont signifié. Vous avez les allocations de rentrée, vous avez aussi la CAF, il y a également le Fonds Social Collégien qui peut intervenir en cas de difficulté.

Florian BOUQUET : Voilà, donc on ne reverse pas davantage que ce que les gens utilisent. Bien, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? 6 oppositions. Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 voix contre : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

CD 20221020_13– Dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2023
Rapporteur : Anaïs Monnier-Von Aesch

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH qui va vous ventiler les dotations de fonctionnement sur les collèges publics pour l'exercice 2023

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Dans un contexte de forte hausse des dépenses d'énergie, la dotation initiale de fonctionnement 2022, qui était de 1 620 000 euros, a été abondée de 370 000 euros dans le cadre du BS, et de 120 000 euros dans le cadre de la décision budgétaire modificative. L'enveloppe 2022 de fonctionnement pour les collèges doit donc s'élever à 2 110 000 euros. Pour le calcul de la dotation 2023, cette fois-ci, nous avons évidemment pris en compte cette inflation en nous basant sur les factures constatées dans les collèges au premier semestre 2022, et les prévisions faites sur les conseils des fournisseurs.

Ainsi, une dotation globale de 2 173 000 euros est proposée, soit une hausse de 553 000 euros, par rapport à l'enveloppe initiale 2022. Sur cette enveloppe, un Fonds de réserve départemental de 77 352 euros restera disponible pour permettre de venir en soutien des établissements durant l'année. L'ensemble des collèges étant appelé à participer à des efforts financiers, le dispositif d'écrêtement des réserves des collèges est, à titre exceptionnel, suspendu pour l'année 2023.

On passe au mode de répartition de cette dotation aux différents établissements sera opérée en fonction des critères habituels et objectifs de répartition, comme chaque année. Il est donc proposé au Conseil départemental d'approuver les critères de répartition selon les dotations de fonctionnement, de fixer le montant de la dotation à 2 173 000 euros, dont 77 352 euros de réserve départementale, et d'approuver la ventilation de cette dotation pour les différents collèges, tels que détaillés en annexe.

Florian BOUQUET : Prends le temps de respirer ! Parce que j'ai cru qu'elle allait s'évanouir. Bon, vous avez les montants en face, je rappelle les montants : 2 173 000 euros pour les collèges pour l'année 2022, et si je compte l'EBP, 1 600 000. L'EBS, 370 000 euros, et encore, l'abondement qu'on a apporté dans le cadre de la décision budgétaire modificative. Cela représente un total de 2 000 110 euros ; et pour l'année 2023, une augmentation de 34% sur cette ligne pour permettre aussi aux collèges de fonctionner malgré l'inflation sur les coûts de l'énergie et de l'électricité. Dans le rapport, vous avez le montant des subventions par collège, et les dotations de fonctionnement qui leur reviennent.

Didier VALLVERDU ne prendra pas part au vote car il est cadre de l'Éducation nationale, et chef d'établissement. Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Je vois que le dispositif d'écrêtement est suspendu. J'ai, par ailleurs, dans les années passées, dit mon opposition à ce système. J'aimerais savoir : pouvez-vous nous faire un tableau de l'état des réserves des collèges actuellement parce que sur les échos que j'ai eus, on ne peut pas faire autrement que de suspendre ce dispositif d'écrêtement puisque les réserves des collèges, pour certains, sont tombées dans un niveau assez critique du fait, justement, de ces factures énergétiques de viabilisation qui augmentent de manière incontrôlée. Donc si vous pouviez nous faire le point, pour savoir si des collèges sont en difficulté, car vous avez laissé entendre, tout à l'heure, qu'au niveau de la restauration scolaire, la situation devenait assez préoccupante. Et j'entends bien la nécessité d'augmenter le prix du repas, peut-être qu'il aurait fallu le faire un petit peu plus tôt.

Je note quand même : est-ce qu'on ne paie pas aujourd'hui un effet un peu pervers de ce système d'écrêtement ? Je rappelle que les dotations des collèges par les années précédentes – vous aviez mis cela en place lors de la mandature précédente – étaient diminuées de tout ce qui dépassait les 4 mois de fonctionnement prévus comme étant un matelas de sécurité convenable, permettant aux collèges d'assurer leur trésorerie puisqu'un collège ne peut pas être en déficit. Donc, si je comprends bien, un certain nombre de collèges sont tombés nettement en dessous de ces 4 mois de fonctionnement, et j'aimerais que vous puissiez nous faire le point de la situation financière des collèges actuellement.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Alors, pour le détail précis, on reviendra vers vous car je ne l'ai évidemment pas en tête. Ce que je peux vous dire c'est que sur le système d'écrêtement, je vous rappelle qu'il a été revu à la suite de la situation de la crise sanitaire puisqu'on augmenté le nombre de mois de réserve à partir desquels on ponctionnait, ce qui aussi été une manière de contribuer à l'effort, et de maintenir les fonds de réserve des établissements scolaires.

Pour avoir fait pas mal de conseils d'administration de collèges, je n'ai pas en tête un grand d'établissements scolaires qui sont en difficulté particulière puisque je rappelle que le système d'écrêtement permet dans tous les cas de constituer un Fonds de réserve départemental, et les collèges, qui ne sont jamais laissés seuls dans des situations délicates, savent prendre notre attache, pour qu'en suite derrière, on puisse ventiler ce Fonds de réserve départemental, cela a toujours très bien marché jusque-là. Au dernier CA auquel j'ai pu assister, il n'y avait pas eu de difficulté particulière remontée, notamment par les experts comptables qui y siègent.

Et puis, concernant cette situation un peu particulière du fait de l'augmentation des flux, je rappelle – et c'est ce que j'ai dit en début de rapport –, qu'on a aussi tout de suite mobilisé des fonds pour aider justement les collèges à faire face à leurs factures. Plus de 370 000 euros dans un premier temps, et on a reventilé, tout de suite en début d'année, plus de 200 000 euros auprès des établissements scolaires. Il est vrai que certains établissements sont peut-être dans une situation particulière du fait d'un mode de chauffage qui lui est aussi particulier, et donc une évolution des flux qui est très difficilement maîtrisable par rapport aux autres, la situation peut déjà être très compliquée.

Je reviendrai absolument vers vous avec le détail de l'ensemble des établissements mais en tout cas, comme d'habitude, nous sommes là pour soutenir les établissements scolaires qui savent faire appel à nous en cas de besoin. Et puis hier se tenait la réunion des principaux et directeurs et je peux vous dire que tant sur la restauration scolaire avec la nouvelle tarification que sur le fait qu'il n'y ait pas d'écrêtement, ces nouvelles ont été évidemment très appréciées de leur part parce que ça leur permettra d'avoir une marge de manœuvre un peu plus confortable. Donc à titre exceptionnel, l'écrêtement ne sera pas reconduit cette année, et nous avons aussi acté lors de cette réunion hier, certains de domaines de réflexion avec les principaux d'établissement, sur, peut-être, d'éventuelles nouvelles – ou pas – modalités d'écrêtement, dès lors qu'il sera repris certainement à partir de 2024.

Florian BOUQUET : Merci à vous. Je mets aux voix les dotations de fonctionnement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Bastien Faudot, Emmanuel Formet

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

Ne prenant pas part au vote : Didier Vallverdu

CD 20221020_14 – Conventions de partenariats entre le Département, le SDIS 90 et les collèges publics relatifs aux programmes IPCS, GQS et JSP
Rapporteur : Anaïs Monnier-Von Aesch

Florian BOUQUET : Je vais laisser la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH, qui va vous présenter la convention à conclure entre le Département, les collèges, et le SDIS du Territoire de Belfort par rapport aux gestes qui sauvent, le JSP et l'ICPS.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Ce présent rapport concerne la conduction des partenariats entre le Conseil départemental et le SDIS 90 concernant les actions mises en œuvre dans les collèges et visant à sensibiliser les élèves aux différents risques et aux gestes et comportements qui sauvent. Cela concerne précisément 3 dispositifs : la formation préventive aux comportements qui sauvent, qui concerne uniquement les sixièmes ; les gestes qui sauvent, qui, eux, viennent en complément de l'IPCS, et concerne les élèves de cinquième et quatrième, et puis enfin les sections Jeunes Sapeur Pompiers, qui peuvent être ouvertes dans les collèges. Aujourd'hui, je rappelle que seul le collège Mozart est concerné, avec neuf élèves inscrits en section JSP.

Des aides telles que détaillées dans le rapport sont allouées par notre Collectivité pour les collèges qui s'inscrivent dans ces dispositifs. Il est donc proposé au Conseil départemental de reconduire ces partenariats, d'approuver les termes de la convention, d'approuver les aides financières, d'allouer au collège Mozart une subvention pour sa participation au dispositif JSP, et de m'autoriser de signer au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions, ainsi que tout document y afférant.

Marie-Hélène IVOL : Merci Anaïs, y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Non ? Donc je vais le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Florian Bouquet, Président

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_15 – Schéma unique des solidarités 2022/2026
Rapporteur : Florian Bouquet

Marie-Hélène IVOL : Maintenant, on va passer au rapport 15, c'est-à-dire au Schéma Unique des Solidarités 2022/2026, qui va être présenté par notre Président, dès qu'il reviendra. En attendant, je vous laisse deux minutes d'interruption de séance.

Voilà, notre président est là, donc la séance reprend. Je lui laisse la parole pour le Schéma des Solidarités.

Florian BOUQUET : De toute façon je ne pouvais pas prendre part au vote, par rapport au fait que je suis Président des pompiers donc vous avez bien fait, vous êtes allés plus vite que je ne le pensais. Merci à Marie-Hélène.

On aborde à présent le chapitre enfance et famille, et c'est dans ce chapitre-là que j'ai souhaité inscrire le Schéma Unique des Solidarités. À travers ce schéma unique, c'est le dispositif qui vient coiffer l'ensemble des interventions du Conseil départemental, aussi bien pour la petite enfance, la dépendance, le handicap, l'insertion, ce sont des postes extrêmement importants, l'action territoriale et l'API. Donc ce besoin de structurer un plan d'action unique dans le domaine du social est d'autant plus pertinent que c'est déjà un très gros poste budgétaire puisque l'action sociale représente 57 % du budget de fonctionnement de notre collectivité, et on est aussi arrivé à échéance du 1^{er} Schéma, qui englobait dépendance, handicap, et la Pacte territorial d'Insertion. Désormais, tout est à l'intérieur de ce Schéma des Solidarités départemental.

Pour la période 2022/2026, ce schéma unique permet de donner du sens et du corps à nos politiques en faveur des solidarités, mais aussi dans une logique de transversalité. Il vous est aussi proposé une dynamique de parcours cohérente entre tous les Terrifortains et de constituer un levier politique concret, au service de l'emploi et de l'insertion pour tous. Par le biais de ce Schéma Unique, l'objectif transversal abonde l'ensemble des politiques menées, que ce soit sur l'accès et le maintien dans un emploi, que sur la garantie de la cohésion sociale – c'est extrêmement important, c'est la condition essentielle pour sortir durablement des situations de pauvreté en prévision de retour à l'emploi.

Cohérence, transversalité, qualité, proximité sont bien sûr les maîtres mots de ce Schéma des Solidarités départemental et ce sont aussi tous ces enjeux. Il intègre à la fois les démarches conjointes du PTI, le Pacte Territorial d'Insertion, le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi qu'on vient de conclure avec l'État mais aussi le Schéma des Services d'Accompagnement à Domicile, le programme d'action coordonnée de la Conférence des Financeurs, la Communauté 360 pour créer une adaptation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap, les Schéma des Services aux Familles. Voilà tous les aspects de ce nouveau Schéma pour la période qui s'ouvre.

C'est une démarche engagée par les professionnels du Département mais on s'est aussi fait accompagner par un cabinet SPQR sur cette démarche et l'ensemble des partenaires, que ce soit la Conférence des Financeurs, mais aussi les différents organismes qui en font partie – parce qu'il y a plusieurs collègues, personnes âgées et personnes handicapées, différents organismes -, et tous ces acteurs ont été abordés par nos professionnels mais aussi le SPQR, le cabinet de consultants qui nous accompagne dans cette démarche. Ce Schéma est riche, fourni, l'ensemble de l'action sociale y est résumé, il est consistant, et je vais laisser la parole, à tour de rôle, à l'ensemble des Vice-présidentes en charge de sa déclinaison. Je commence par l'insertion, Loubna ? Puis le PATH, enfance, famille et parentalité à Marie-France CEFIS.

Loubna KETFI-CHARIF : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le Schéma des Solidarités départemental s'articule autour de missions fortes d'accès et de maintien à l'emploi du plus grand nombre. Le contexte y est favorable grâce au recul d'un point sur un an du taux de chômage, qui a atteint 8,2 % au premier trimestre 2022 mais également la hausse de 19 % des déclarations d'embauche au deuxième trimestre 2022. Par rapport aux mêmes trimestres un an plus tôt, l'enjeu est donc de favoriser l'autonomisation financière et sociale par l'activité et l'emploi à valeur individuelle et collective. Le travail est également un droit pour chacun, permettant l'épanouissement social et l'ambition d'insertion socio-professionnelle, et les actifs privés d'emploi ou partiellement en activité aujourd'hui, permettront de répondre aux besoins de recrutement des employeurs dans de nombreux secteurs d'activité. L'intervention volontariste du Département et de ses partenaires constitue un levier pour le développement économique du Territoire. Le Programme Départemental d'Insertion, décliné dans le Schéma

des Solidarités départemental recense les besoins et programmes des actions d'insertion. Il sera articulé, avec le Pacte Territorial d'Insertion conclu avec nos partenaires d'ici la fin de l'année permettra de répondre à nos ambitions communes, et aux enjeux fixés pour les 5 prochaines années.

Orientation numéro 1 : favoriser la mise en œuvre d'un dispositif dynamique d'accompagnement vers l'emploi. L'accompagnement des publics dits « prioritaires » vers l'emploi suppose la mise en œuvre d'un dispositif partenarial de prise en charge socio-professionnelle fondé sur l'équilibre entre les droits et les devoirs. Dans cette perspective, le Département s'engage à soutenir un dispositif d'accompagnement dynamique et de qualité, pouvant répondre à la diversité des besoins des publics bénéficiaires du RSA, un accompagnement qui rend l'usager acteur de son parcours d'insertion. Un dispositif d'accompagnement dynamique suppose également que les acteurs en charge de l'accueil, de l'accompagnement et du suivi des parcours puissent être soutenus en contenu d'action visant leur professionnalisation.

Orientation numéro 2 : développer les parcours fondés sur la remise en activité des publics. Pour les publics dits « les plus en difficulté » sur le plan social et professionnel, les étapes fondées sur des immersions en entreprises et les possibilités de remise en activité constituent souvent des leviers favorables pour leur insertion durable dans un emploi. Dans cette optique, le Département souhaite soutenir des actions volontaristes en faveur des développements des achats responsables et plus particulièrement en renforçant et diversifiant l'usage des clauses sociales, du soutien à l'accès à l'offre pour l'insertion par l'activité économique des bénéficiaires du RSA les plus en difficulté.

Orientation numéro 3 : renforcer les liens avec les entreprises locales. L'insertion vers l'emploi du plus grand nombre, et en particulier des publics les plus en difficulté sur le plan social et professionnel, ne peut s'envisager sans un dialogue et une coopération active entre les entreprises du Territoire de Belfort et les acteurs mobilisés sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ces liens doivent pouvoir être renforcés en tenant compte des difficultés manifestes des entreprises locales à pouvoir s'inscrire dans un dispositif d'insertion, parfois perçu comme très institutionnel, complexe et finalement peu lisible. Il s'agit également de favoriser un meilleur niveau d'interconnaissances, et de reconnaissance partagée afin d'orienter l'action collective en matière d'insertion, en tenant compte des besoins spécifiques des entreprises afin de les aider à mieux considérer les potentialités offertes par les dispositifs d'insertion et les personnes accompagnées.

Orientation numéro 4 : veiller en permanence à l'efficacité et à la pertinence des actions conduites sur les registres de l'emploi et de l'insertion. Au regard des enjeux sociaux et économiques auxquels elles sont soumises, au regard des politiques publiques et de leurs dispositifs mises en œuvre sur l'insertion socio-professionnelle, elles se doivent donc d'être exemplaires, tant dans leur efficacité que dans leur pertinence et cohérence. Il s'agit tout à la fois d'actualiser et de partager en permanence les diagnostics des besoins au niveau des publics et des entreprises. Et d'évaluer également les actions conduites et de structurer mieux, à l'échelle départementale une capacité d'ingénierie, de projets visant à adapter en permanence l'offre d'insertion à l'évolution des besoins.

Florian BOUQUET : Merci, Loubna. Je vais passer la parole à Marie-Hélène IVOL, qui va vous présenter Schéma Unique des Solidarités sur le volet des personnes âgées et personnes handicapées.

Marie-Hélène IVOL : Tout à fait. Vous vous souvenez que pendant l'année 2022, l'Assemblée départementale a été amenée à délibérer sur plusieurs rapport définissant nos politiques destinées aux personnes âgées et handicapées. En mars dernier, il s'agissait de valider les orientations de près de 90 objectifs opérationnels de la feuille de route stratégique avec la

CNSA et au mois de juin nous avons l'obligation de présenter le schéma départemental des aides à domicile qui était présenté avec son plan d'action pour renforcer l'accompagnement des personnes dépendantes à domicile. Pour autant, le Schéma Unique des Solidarités 2022/2026 que nous vous présentons aujourd'hui permet de redonner une nouvelle perspective à ces orientations et à ces actions. La prise en charge de la perte d'autonomie s'accompagne aujourd'hui de plus en plus d'autres facteurs aggravant la situation médico-sociale du bénéficiaire comme l'isolement, la pauvreté ou la rupture du lien social. Donc ce schéma va nous permettre de proposer un plan d'action avec une approche transversale en mobilisant différentes directions et renforçant le sens donné aux orientations de la feuille de route de la CNSA, et du schéma de l'aide à domicile. Pour ma part, je voudrais développer trois orientations qui illustrent cette transversalité.

D'abord, l'emploi, Loubna en a déjà beaucoup parlé. Les politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap ont vocation à favoriser l'emploi et l'insertion socio-professionnelle. La cafétéria d'application portée par l'ADAPEI en est un exemple – une cafétéria qui se situe à la Jonxion où, d'après Monsieur FAUDOT, rien ne se passe. Mais favoriser l'emploi c'est aussi répondre à un besoin important pour l'accompagnement des personnes dépendantes à domicile et en établissement. Cet objectif se décline dans le projet de l'Académie des Métiers, dont les 3 missions socles sont la découverte des métiers, la valorisation de ces métiers et bien entendu l'accompagnement en emploi.

L'accès aux droits est notre deuxième orientation. Renforcer l'information et de favoriser la présence du Département pour aller vers bénéficiaires, telle est la volonté exprimée dans ce schéma, pour permettre à nos personnes âgées et handicapées de bénéficier de droits auxquels ils peuvent prétendre.

Et la troisième orientation : développer une offre d'hébergement alternative. On l'a déjà évoqué mais maintenir les personnes à leur domicile est un axe fort de nos politiques d'autonomie, aussi sur le plan national que départementale. Pour autant, certaines personnes ne veulent pas rester seules. Les EHPAD ont vocation à devenir de plus en plus médicalisés pour répondre aux grandes dépendances constatées et dès lors, il convient d'apporter des réponses à un lieu de vie adapté et ouvert à tous, quel que soit leur niveau de ressources. Voilà ce que j'avais à dire.

Florian BOUQUET : Et en matière de l'enfance, famille, parentalité et adoption, Marie-France CEFIS.

Marie-France CEFIS : Merci. Au titre de la proximité et de la qualité, le Département a choisi de soutenir les actions innovantes en matière de santé publique, et le haut niveau d'expertise des interventions de la PMI. La PMI, à travers sa politique de santé publique, consultation médicale de nourrissons, suivi médical de enfants confiés, bilan de santé d'écoles maternelles et d'enfants de 3 à 4 ans, intègre pleinement les objectifs de prévention précoce en faveur de l'égalité des chances. Le Département a fait le choix de développer des actions innovantes, allant au-delà des compétences propres de la PMI afin de promouvoir la santé des enfants de 0 à 6 ans. Repérage précoce des troubles visuels, suivi psychologique à la PMI proposé, accompagnement des enfants et parents au dépistage de troubles, et bilan de psychomotricité peuvent être proposés.

Le développement et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur est une démarche continue des Espaces de Solidarité Départementale. L'objectif est de la décliner en lien avec nos partenaires du social, et cela va se traduire par une généralisation du dispositif de l'accueil immédiat de proximité, avec un maillage territorial auprès de nos partenaires. Cette dimension partenariale et territoriale est importante pour lutter contre le non-recours, et faciliter l'accès au service numérique dans les démarches administratives.

La prise en compte des publics les plus fragiles, ceux en risque d'exclusion ou encore ceux les plus éloignés de nos services ou des dispositifs est une priorité. Cette approche s'inscrit dans « l'aller vers ». Afin de ne pas laisser sur le bord de la route les personnes les plus en difficulté, le Département va développer des actions de repérage et de rapprochement en faveur des jeunes. Une cellule d'information pour les majeurs, victimes vulnérables, sera créée, au même titre que son expertise en matière de protection de l'enfance ; le Département pourra ainsi mieux repérer, signaler et accompagner les adultes victimes ou vulnérables, dont il y a à connaître les situations dans ses services. Il est aussi prévu de centraliser une procédure de signalement, d'en assurer le suivi, d'informer et de former les professionnels sur cette thématique.

Le Département va également créer la Maison de la Parentalité et de l'Adoption. L'enjeu est de renforcer les compétences parentales à destination de l'ensemble des parents du Territoire de Belfort, y compris les parents adoptants, d'organiser une complémentarité et une interconnaissance des acteurs de la parentalité, afin de mettre en commun les outils. Il s'agit d'accompagner également les parents vers la mutation et l'évolution de leur compétence, au regard des évolutions sociétales, notamment les réseaux sociaux.

Enfin, il est envisagé de développer une fonction d'expertise sur le sujet en mobilisant les experts de la parentalité et en renforçant le conseil technique aux équipes. Notre organisation doit également s'adapter à la prise en charge des enfants souffrant de doubles ou triples vulnérabilités, donc le public accompagné par la cadre des missions de Protection de l'Enfance a grandement évolué ces 20 dernières années, avec une complexification des profils des mineurs accueillis, notamment des troubles du comportement, une prégnance de la dimension du soin et des réponses adaptées et globales qui demeurent partielles. La part des enfants confiés bénéficiant d'une notification de la MDPH s'est accrue, nécessitant des prises en charge croisées entre l'Aide Sociale à l'Enfance, le médico-social et le sanitaire. Pour autant, la pénurie médicale sur notre territoire ne permet la nécessaire et incontournable complémentarité qu'imposent ces situations.

Les outils classiques de la Protection de l'Enfance ne répondent plus aux problématiques précitées et l'ambition est également d'envisager une évaluation et un accompagnement préventif pour éviter les ruptures de parcours, et prévenir l'usure professionnelles des assistants familiaux et des éducateurs en charge du suivi. Plusieurs projets et objectifs seront développés afin de répondre à ce grand défi, tels que renforcer les moyens médicaux-sociaux sur les lieux de vie des enfants confiés. Il faudra également recourir à de nouveaux supports d'accompagnement pour apaiser ces jeunes parfois en grande souffrance sur le volet psychologique.

Il s'agit également de poursuivre la diversification et l'augmentation de l'offre d'accompagnement des enfants qui nous sont confiés. L'offre pour les enfants âgés de 0 à 21 ans s'organise entre le Foyer Départemental de l'Enfance, la Maison à Caractère Social et l'ASEA ainsi que le Centre Éducatif et Professionnel et EPONA, pour une habilitation totale de 175 places en internat, 20 places en placement à domicile, et 25 places en accueil de jour pour les enfants âgés de 8 à 18 ans. Actuellement, aucune place autorisée n'est vacante. Les accueils en urgence s'organisent en sureffectif. En parallèle, le dispositif d'accueil familial, privilégié depuis des décennies, demeure saturé malgré le plan d'attractivité mis en place depuis le début de l'année. Il a permis de nombreux recrutements rapidement absorbés, malgré l'augmentation des accueils et les départs en retraite des professionnels. Sur la période du schéma de base sont prévus la construction de nouvelles unités de vie pour les enfants de 0 à 12 ans, une pouponnière et une Maison d'Enfants, et la poursuite active du recrutement des assistants familiaux, tout en intensifiant les modalités de parrainage actuelles. L'insertion sociale puis professionnelle est également prioritaire dans cet accompagnement. Dès 16 ans, les jeunes sont préparés à leur vie de futur adulte citoyen et ainsi le Département met en place

pour chaque jeune un projet d'accès à l'autonomie lui permettant de se projeter vers l'avenir avec plus de sérénité.

Bien que la démarche d'insertion professionnelle soit centrale et prioritaire, elle est forcément articulée autour de l'accès aux soins, le maintien du lien, l'accès à des ressources et un logement. La force de Schéma des Solidarités est la capacité transversale de mobiliser les outils de l'insertion à destination des jeunes ayant un parcours en Protection de l'Enfance. En parallèle, une association est créée pour soutenir les parrains. Il est aussi envisagé de créer un réseau constitué d'anciens jeunes ayant eu un parcours de Protection de l'Enfance. L'objectif serait d'aboutir à la création d'une association départementale d'entrée des personnes accueillies en Protection de l'Enfance. Il est également envisagé la possibilité pour l'enfant de pouvoir être adopté. Ces démarches répondent bien évidemment à l'intérêt supérieur de l'enfant, en lui permettant de bénéficier d'un cadre de vie affectif le plus stable possible, via un nouveau lien de filiation.

Enfin, il s'agit de renforcer les accompagnements en Protection de l'Enfance lorsque les enfants sont confrontés à de très grands dangers comme les conduites addictives, l'errance, les fugues et la prostitution. Le Département est très impliqué. Il prévoit également la création d'une antenne spécialisée sur le Territoire, et de s'atteler sur la coordination des acteurs pour prévenir ces situations accentuées et accélérées par les réseaux sociaux.

Le Président peut reprendre la parole.

Florian BOUQUET : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la question du Schéma Unique des Solidarités ? Sur les différents volets, personnes âgées et personnes handicapées, l'insertion, enfance ? N'hésitez pas. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Juste une petite remarque sur un schéma qui est très intéressant parce qu'au-delà de ce que vous avez mis en avant, ce schéma qui permet la transversalité, la coordination de l'approche globale de nos politiques, des passerelles entre le social, le handicap, le vieillissement, il est aussi intéressant par les données démographiques qu'il donne. Et je dois dire que ça m'a frappée à sa lecture, et c'est plus prégnant de ce schéma-là que dans les différents schémas qui étaient présentés, par rapport à la projection que nous devons avoir pour les prochaines années parce que visiblement on sait que le vieillissement va en augmentation mais je ne le mesurais pas dans de telles proportions, et notamment pour les personnes en situation de handicap vieillissantes. Là, on a un phénomène assez nouveau. Jusque-là, on avait des places pour les adultes en situation de handicap et là on a un taux de mortalité qui est quand même important. Du coup, on a peut-être des réponses à apporter maintenant sur ce volet-là.

Vous avez parlé de places éventuelles en EHPAD, et je me dis qu'il faudrait peut-être aller sur une nouvelle forme d'accueil des personnes handicapées vieillissantes parce que le vieillissement pour une personne en situation de handicap c'est 50, 60 ans. Le vieillissement en EHPAD, c'est plus de 80 ans. Je ne suis pas sûre que ces publics trouvent dans un EHPAD les mêmes réponses et les mêmes attentes. Et je pense que là, on a peut-être intérêt à être un peu plus innovant, proposer une structure qui donne la réponse aux deux, à la fois aux éléments handicap et vieillissement. Parce que je ne pense pas qu'on a intérêt à mettre des personnes jeunes – moi je considère que 50 ans, c'est encore jeune – avec des personnes grabataires, et je pense que nous ne devons pas cette réponse-là aux familles.

Jusque-là, et je le sais pour l'avoir vécu, on a plutôt répondu à l'urgence quand on avait des parents très vieillissants, avec un enfant en situation de handicap au-delà de 40, 50 ans. On a même proposé parfois, avec l'accord des EHPAD, d'accueillir les trois : les parents et l'enfant, le parent restant vivant avec son enfant handicapé. Je considérerais que c'était des solutions d'urgence et sûrement pas des solutions acceptables pour notre société qui se veut être la plus accompagnante des personnes les plus fragiles. Donc là je pense qu'on a peut-

être intéressé à offrir quelque chose de nouveau, et je ne suis pas sûre que les EHPAD soient la solution. Moi, pour ma part, je ne proposerais pas aux EHPAD d'ouvrir des chambres supplémentaires pour accueillir des personnes en situation de handicap, et puis peut-être que les opérateurs actuels pourraient avoir d'autres réponses plus innovantes localement, et cela permettrait de dégager des places dans les structures actuelles, je pense aux MAS, aux FAM etc. avec une situation un peu plus adaptée.

Voilà, c'était la remarque que je voulais faire. Mais dans tous les cas le document est très intéressant. On doit la faire, cette projection, vous avez commencé à la faire avec la création d'une nouvelle MECS, avec le nouveau projet d'EHPAD, et je pense que là, on a aussi peut-être une réponse à apporter. Alors, c'est très rapide et pas prévu dans votre plan d'investissement mais je crois qu'il faut regarder cela de près.

J'avais aussi une autre remarque que j'ai oubliée de faire sur l'habitat inclusif : vous avez parlé d'ouvrir la réflexion sur l'habitat inclusif mais ce n'est pas que de l'adaptation de logement, la modification des salles de bain, de l'accueil familial pour des personnes en situation de handicap. Et on sait que c'est troisième formule est intéressante mais elle sera anecdotique dans nos réponses d'accueil car, vous le savez, c'est très compliqué de trouver des familles qui acceptent de bouleverser leur vie avec l'accueil de personnes en situation de handicap. Du coup je me dis que là, il y a aussi la question des appartements adaptés et nous devons aborder la question de la mutualisation des prestations, de la prestation du handicap. Parce que si on arrive à travailler avec les opérateurs, que ce soient ceux du handicap ou ceux des soins à domicile, on pourra essayer de proposer une forme alternative aux EHPAD avec le maintien à domicile, mais avec des appartements adaptés qui permettent d'éviter l'isolement aux personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, et de rester dans leurs logements – car elles veulent rester dans leurs logements, mais elles ne veulent pas forcément rester seules. Je pense à des appartements collectifs qui pourraient aussi permettre de mutualiser les aides, et ça, c'est un élément économique qui me semble intéressant à regarder de près.

Marie-Hélène IVOL : Pour répondre à votre remarque, qui est effectivement très pertinente, c'est une des raisons pour laquelle dans les EHPAD il va y avoir cette création d'aménagement d'unités distinctes, pour les situations de personnes en cas de vieillissement mais on sait que le gouvernement ne veut pas créer de nouvelles places, donc il faut retravailler différemment. Au niveau des EHPAD, on va commencer à travailler sur un nouveau CPOM avec la nouvelle directrice, parce qu'on sait effectivement qu'il faut libérer des places dans ces structures, d'où l'intérêt de travailler sur l'habitat inclusif avec la CNSA, c'est pour cela que je présente la convention qu'on va signer. Parce que si on sait qu'on a l'habitat alternatif pour les personnes âgées présent sur le département, on a vraiment des difficultés avec les personnes en situation de handicap vieillissantes et c'est beaucoup plus restreint. Donc ça c'est intéressant et on va devoir travailler dessus.

On va travailler avec ce que nos bailleurs sociaux peuvent proposer aussi parce que c'est cela l'alternative comme habitat inclusif. Et je suis d'accord avec vous, en fin de compte, l'habitat inclusif c'est un projet de vie et c'est bien cela qui va être mis. Donc ce n'est pas uniquement une adaptation des habitations mais bien un projet de vie qu'il va falloir construire ensemble et avec l'opérateur qui viendra en soutien. Donc ça c'est prévu et c'est là-dessus effectivement qu'on va mettre une orientation, et appuyer fortement sur notre politique.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. C'est vrai qu'une personne handicapée qui monte dans l'âge – et ce dont on se réjouit, il n'y a aucun souci là-dessus-, il arrive un moment où la prise en charge est telle qu'on rentre dans le champ de la dépendance. Et c'est la raison pour laquelle on a fait le choix d'accompagner des EHPAD non pas pour créer des places parce que ça, l'Agence Régionale de la Santé ne nous le permettrait pas, mais d'adapter des unités où on tient compte non seulement du handicap mais aussi de la dépendance. Et ça, c'est tout à fait novateur. Je me souviens, l'ancien directeur des EHPAD était allé sur place sur le site

des travaux à l'EHPAD Les Vergers à Rougemont le Château, où on investit 800 000 euros pour permettre cette approche pluridisciplinaire avec les problématiques personnes âgées et personnes handicapées, avec des équipes qui travaillent ensemble. C'est toute une nouvelle culture à développer. Et on développe ce type de structure-là sur la Maison Blanche à Beaucourt. Donc l'effort est mis là-dessus. Il ne s'agit pas de noyer une personne handicapée qui entre dans la dépendance parmi les autres résidents d'un EHPAD, on veille à cela. C'est deux unités distinctes au sein même de l'EHPAD.

Il me semble vous avoir vu lever la main, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je voulais aussi compléter ce que disait Samia. J'ai aussi beaucoup apprécié toute la partie présentation, diagnostics et projections d'un point de vue démographique notamment, c'était très intéressant. Et je me permets d'avoir relevé un point assez négatif dans le constat qui est fait car on constate une augmentation des services d'aide et d'accompagnement à domicile privés à but lucratif et de leur part de marché, et dans le même temps, on a un plan d'aides qui apparaît en baisse. Il y a aussi une zone qu'on peut considérer comme blanche sur l'est du département concernant la présence des SAD, et qui pose effectivement des problèmes pour l'intervention auprès des personnes concernées dans ces zones-là.

S'il y a bien une fiche dans le schéma qui répond à cette question, en revanche sur la question de la diminution du taux de consommation des plans d'aide, je n'ai pas trouvé – ou peut-être que ma lecture n'a pas été assez attentive – de réponse particulière sur ce point-là, et notamment sur la question du reste à charge qui peut être trop élevé pour les personnes accompagnées, et qui font qu'elles renoncent à une partie des plans d'aides, faute de moyens.

Florian BOUQUET : C'est exactement ça l'explication.

Marie-Hélène IVOL : Je voulais juste répondre à Madame MOUGIN que cette question avait déjà été largement développée dans le schéma d'aides à domicile que j'ai présenté au mois de juin. Cela va effectivement faire l'objet des prochains CPOM avec l'ensemble des SAP sur lesquels on va travailler, que ce soient les zones blanches, les restes à charge, les difficultés qu'ont les SAD à répondre à certaines demandes. Et il faut bien voir que quelquefois, ce que vous appelez un renoncement est aussi un problème de recrutement de personnel. Ce n'est pas que les SAD ne veulent pas mais qu'elles n'ont pas les moyens humains pour répondre à cette demande. Et cela aussi ça va faire partie de tout le travail engagé avec les SAD.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. En tout cas, une belle feuille de route pour les prochaines années sur toutes ces politiques menées. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

**CD 20221020_16 – Conventions relatives au versement d'une dotation globalisée
aux établissements sociaux et médico-sociaux de protection de l'enfance
Rapporteur : Marie-France Cefis**

Florian BOUQUET : Je vais laisser la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter les conventions relatives au versement d'une dotation globalisée aux établissements sociaux et médico-sociaux de protection de l'enfance. C'est le point numéro 16.

Marie-France CEFIS : Effectivement, le financement par dotation globalisée se compose de la manière suivante : soit d'un prix de journée pour les Maisons d'Enfants à caractère social, soit d'un volume horaire d'intervention pour les TISF, les techniciens de l'intervention sociale et familiale ou pour les AVS, les auxiliaires de vie sociale. En application du code de l'action sociale et des familles, le Département a vocation à signer une convention avec la structure concernée à chaque fois que ce mode de paiement est utilisé. Cela permet de formaliser les financements du Conseil Départemental accordés aux établissements et aux associations. Les dotations sont formellement fixées pour chaque structure par arrêté du Président et les conventions et avenants qui sont proposés prévoient une durée de 3 ans, soit 2022, 2023, 2024. Il est donc proposé, au vu des éléments, d'approuver les termes de l'avenant à conclure à la convention entre le Département et le Centre Éducatif et Professionnel de la Douce, annexé au présent rapport ; d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance assurant la gestion de la MECS annexée au présent rapport ; d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département et l'association EPONA ; d'approuver les termes de l'avenant à conclure à la convention entre le Département et l'association HERA ; d'approuver également les termes de la convention à conclure entre le Département et l'AAFP ; et d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits avenants et les conventions.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-France. Des questions ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Ian Boucard, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221020_17 – Convention relative au déploiement et au financement de l’habitat inclusif à conclure entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l’Autonomie (CNSA), l’Etat et le Département du Territoire de Belfort
Rapporteur : Marie-Hélène Ivoll

Florian BOUQUET : On aborde à présent le chapitre « Personnes âgées et personnes handicapées », et je vais laisser la parole à Marie-Hélène IVOLL qui va vous présenter la convention à conclure pour le déploiement et le financement de l’habitat inclusif.

Marie-Hélène IVOLL : On en a déjà beaucoup parlé donc je vais être rapide. Le Département a la volonté de développer une offre d’hébergement alternative au tout domicile ou établissement pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap. L’habitat inclusif est une des pistes identifiées. À compter du 1^{er} janvier 2023, le financement des animations des projets de vie de ces habitats inclusifs sera assuré par une nouvelles prestation intitulée Aide à la Vie Partagée, et versée par le Département aux gestionnaires. La CNSA participera à hauteur de 8 000 euros par an et par bénéficiaires, comme auparavant, mais comme c’est le Département qui va le verser, il convient de conclure une convention tripartite avec la CNSA. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil départemental d’approuver les termes de la convention à conclure avec la CNSA, l’État et le Département, annexé au présent rapport, et autoriser le Président à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout document y afférant.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. Y a-t-il des questions pour la convention à conclure ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougine, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Ian Boucard, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougine, Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_18 – Détermination du taux directeur 2023 pour la tarification des établissements pour personnes âgées, personnes en situation de handicap et sièges sociaux
Rapporteur : Marie-Hélène Ivoll

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Marie-Hélène IVOLL qui va vous présenter la détermination du taux directeur de revalorisation des notations des établissements sous contrat CPOM.

Marie-Hélène IVOLL : Alors, le code de l’Action Sociale et des Familles dispose que les Départements fixent un objectif annuel d’évolution des dépenses sociales, encadrant la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux selon 3 modalités : l’application d’un taux directeur de reconduction, l’application d’une formule fixe d’actualisation et application d’une équation tarifaire à algorithme. Le taux directeur s’applique aux

établissements sous CPOM. Or pour garantir l'équité entre les établissements, il est proposé de fixer le même taux directeur pour l'ensemble des établissements, qu'ils soient ou non sous CPOM. Ce dernier sera appliqué sur le prix de journée des établissements et sur les charges brutes des sièges sociaux, dont les frais sont autorisés par le Département.

Pour autant, s'agissant des représentants des projets d'investissement spécifiques, les besoins financiers de ces derniers seront validés dans le cadre du dialogue particulier de gestion. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil départemental de fixer le taux directeur de reconduction 2023 à 2,8 % pour les établissements hébergeant des personnes âgées, hébergement permanent, temporaire et accueil de jour, et des personnes en situation de handicap et sièges sociaux ; d'approuver que des dépenses spécifiques d'investissement puissent être acceptées au-dessus de la masse budgétaire déterminée après application du taux directeur de reconduction, et d'approuver le principe d'égalité entre les établissements sous CPOM, hébergement des personnes âgées en situation de handicap et ceux qui ne sont pas sous CPOM.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le taux directeur est fixé par la loi Finances. Merci à vous. On avait évoqué notre attachement au Département. Je ne vais peut-être pas lire la totalité, cela résume ce qu'on avait dit il y a un mois, la motion qui était sur table.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Ian Boucard, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_19 – Avenant n° 6 à la convention de gestion du 9 novembre 2012 entre le Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapées du Territoire de Belfort » et le Département du Territoire de Belfort
Rapporteur : Marie-Hélène Ivoll

Marie-Hélène IVOLL : Il y a encore l'avenant 6.

Florian BOUQUET : Ah oui, le rapport de la MDPH, pardon.

Marie-Hélène IVOLL : C'est rapide, c'est très administratif, mais quand même.

Florian BOUQUET : Pardonnez-moi, c'est le point numéro 19, c'est l'avenant numéro 6 à la convention liant le Conseil départemental au GIP MDPH, c'est toute la convention de fonctionnement. Je ne prendrai pas part au vote, étant donné que je suis le Président du GIP MDPH, mais vous pouvez le faire.

Marie-Hélène IVOL : En fin de compte, c'est très simple, c'est en fonction de la taille de la MDPH et de l'esprit de la loi, en particulier de la tutelle administrative et financière exercée par le Département. Il est proposé de prévoir dans un avenant de mention de gestion, une compétence du Comité technique du CHSCT et à terme, du Comité social du Département sur le périmètre du GIP MDPH.

Florian BOUQUET : Ce sont nos instances qui prévalent l'ensemble des organismes MDPH.

Marie-Hélène IVOL : Donc il est demandé d'approuver les termes de l'avenant 6, et d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer cet avenant. Voilà.

Florian BOUQUET : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, ayant donné pouvoir à Ian Boucard, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Samia Jaber, Emmanuel Formet, ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour,

Ne prenant pas part au vote : Florian Bouquet

CD 20221020_20 – Motion relative à la remise en cause par la CRC de l'organisation territoriale du département et à une stabilité institutionnelle pour le Territoire de Belfort présentée par Monsieur Florian Bouquet, Président du Conseil départemental au nom de l'ensemble des élus du Conseil départemental
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Il y avait la motion qu'on avait rédigée suite au débat qui avait eu lieu la semaine dernière. Je vous ai parlé de la lecture, c'étaient tous les débats du mois dernier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Et à présent, on va aborder la Commission permanente.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallerdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Cédric Perrin, Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Marie-Hélène Ivol, ayant donné pouvoir à Florian Bouquet, Didier Vallverdu, ayant donné pouvoir à Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

La séance est levée à 13 heures 04.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



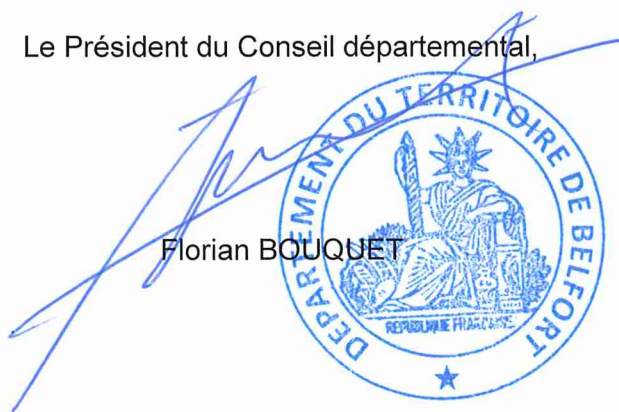
ID : 090-229000013-20221215-CD20221215__2-DE

Bordereau des pièces annexes

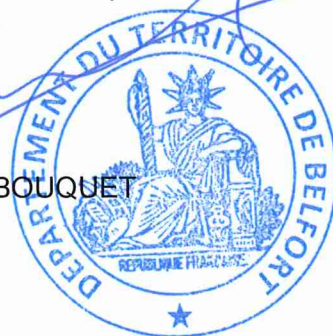
Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,



Florian BOUQUET



Le Secrétaire de séance,



Pierre CARLES